

SOGECLAIR

RAPPORT ANNUEL DOCUMENT DE REFERENCE 2008



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 avril 2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL.....	1
DOCUMENT DE REFERENCE.....	1
2008 1	
1. ACTIVITE.....	1
1.1. Présentation générale	1
1.2. Les marchés.....	3
1.3. Historique de la société	3
1.4. Relations mère-filiales.....	5
1.5. Les chiffres clés consolidés au 31/12/2008	8
1.6. La concurrence.....	10
1.7. Evolution récente et perspectives d'avenir.....	11
1.8. Politique d'investissements et travaux de Développement.....	11
1.9. Facteurs de risques propres à l'émetteur et à son secteur d'activité.....	12
1.10. Assurances.....	12
1.11. Baux et loyers des sites d'exploitation	12
1.12. Marques – noms de domaines – copyright – licences ou brevets	12
2. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	13
2.1. Informations générales.....	13
2.2. Principales dispositions légales et statutaires.....	13
2.3. Capital social	15
2.4. Pacte d'actionnaires et conventions.....	17
2.5. Nantissements, garanties et sûretés.....	17
2.6. Dividendes.....	17
2.7. Titres non représentatifs du capital	18
2.8. Contrôle de la société.....	18
2.9. Principales données boursières	19
2.10. Documents accessibles au public	20
2.11. Information des actionnaires et analystes.....	20
3. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	24
3.1. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration	24
3.2. Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2008	25
3.3. Expertise et expérience des membres du directoire et du conseil de surveillance en matière de gestion	26
3.4. Informations particulières relatives aux mandataires sociaux.....	26
3.5. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance de la direction générale.....	27
3.6. Evaluation du Conseil d'Administration.....	27
3.7. Comités :	27
3.8. Rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects, versés à chaque mandataire social	

pour 2008	28
3.9. Composition du Comité de direction au 31/12/2008	28
3.10. Contrôle interne	28
4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2009.....	29
5. ETATS FINANCIERS	56
5.1. Comptes consolidés	56
5.2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....	60
5.3. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	74
5.4. COMPTES INDIVIDUELS	76
5.5. Annexe aux comptes individuels.....	78
5.6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	91
5.7. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	93
6. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2009.....	95
6.1. Rapport du Président pour l'assemblée générale mixte du 28 mai 2009	95
6.2. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'Article L.225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société SOGECLAIR SA	102
6.3. Ordre du jour et texte des résolutions proposés à l'assemblée générale mixte du 28 mai 2009	104
7. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES	113
7.1. Responsable du document de référence	113
7.2. Attestation du responsable du document de référence	113
7.3. Responsables du contrôle des comptes	114
7.4. Tableau des honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe	115
7.5. Responsables du contrôle des comptes ayant procédé à la vérification des comptes annuels présentés dans le document de référence.....	115
7.6. Responsables de l'information financière	115
8. AUTRES DOCUMENTS	116
8.1. Informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois	116
8.2. Rapport financier annuel	116
8.3. Montant des honoraires versés à chacun des commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux.....	116

Tableau de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

Les renvois sont faits au document de référence lui-même et, le cas échéant, à tout autre document qui y est intégré.

INFORMATIONS	§	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	7	113
1.1. Personnes responsables des informations	7	113
1.2. Attestation du responsable	7.2	113
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	7.3	114
2.1. Coordonnées	7.3	114
2.2. Changements	-	-
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	1.5	8
3.1. Informations des périodes	1.5	8
3.2. Informations intermédiaires	-	-
4. FACTEURS DE RISQUES	1.6	32
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	2	13
5.1. Histoire et évolution de la société	1.3	3
5.1.1. Raison sociale	2.1	13
5.1.2. Enregistrement	2.1	13
5.1.3. Date de création et durée	2.1	13
5.1.4. Siège social	2.1	13
5.1.5. Evénements importants	4	29
5.2. Principaux investissements	1.8	11
5.2.1. Réalisés	1.8	11
5.2.2. En cours	1.8	11
5.2.3. Programmés	1.8	11
6. APERÇU DES ACTIVITES	1	1
6.1. Principales activités	1.1	1
6.1.1. Opérations et principales activités	1.1	1
6.1.2. Nouveaux produits	-	-
6.2. Principaux marchés	1.2	3
6.3. Evénements exceptionnels	-	-
6.4. Brevets, licences	1.12	12
6.5. Concurrence	1.6	10
7. ORGANIGRAMME	1.4	5
7.1. Synoptique	1.4	5
7.2. Liste des filiales	1.4	7

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	1.11	12
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	1.8	11
	4.3	65
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	1.6	36
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT CONSOLIDES	5	56
9.1. Situation financière	5.1	56
9.2. Résultat d'exploitation	5.1	57
9.2.1. Evénements importants	4	29
9.2.2. Modifications	-	-
9.2.3. Influences extérieures	1.6	32
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	5	56
10.1. Capitaux	5.1	59
10.2. Flux de trésorerie	5.1	58
10.3. Conditions de financement	1.8	11
	1.7	36
10.4. Conditions restrictives	-	-
10.5. Sources de financement	1.8	11
	1.7	36
11. R&D BREVETS ET LICENCES	1.4	30
	1.8	11
	1.12	12
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	1.2	30
12.1. Tendances	1.2	30
12.2. Incertitudes sur les tendances	1.2	30
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES	-	-
13.1. Hypothèses	-	-
13.2. Rapport des commissaires aux comptes	-	-
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	3	24
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	3.2	25
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	3.5	27
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	5.4	45
15.1 Rémunérations versées	5.4	45
15.2. Provisions	5.4	46
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	6.1	95
16.1. Mandats	5	44
	1.1	95
16.2. Contrats de service	3.8.1	28

16.3. Comités	1.6	98
16.4. Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	6.1	95
17. SALARIES	1.5.6	9
17.1. Répartition des effectifs	1.5.6	9
17.2. Participations et stock options	1.5.7	10
	3.8.4	28
17.3. Accord de participation au capital	4.2	42
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	2.3.3	16
18.1. Franchissements de seuil	2.2.3	14
18.2. Droits de vote multiples	2.2.2	14
18.3. Contrôle	2.3.3	16
18.4. Accords d'actionnaires	2.4	17
	8	50
19. OPERATION AVEC DES APPARENTES	4	53
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE	5	56
20.1. Informations financières historiques	5	56
20.2. Informations financières pro-forma	-	-
20.3. Etats financiers – comptes sociaux	5.4	76
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	5.3	74
	5.6	91
20.4.1. Déclarations	5.3	74
	5.6	91
20.4.2. Autres informations vérifiées	5.7	93
	6.2	102
20.4.3. Autres informations non vérifiées	-	-
20.5. Dates des dernières informations financières	2.11.1	21
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	2.11	20
20.7. Politiques et distribution de dividendes	2.6	17
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.6	36
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	4	29
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
21.1. Capital social	2.3	15
21.1.2. Capital souscrit	2.3	15
21.1.2. Autres actions	2.3.4	16
21.1.3. Actions auto-détenues	1.6	35
	4.3	42
21.1.4. Valeurs mobilières	4.8	67
21.1.5. Conditions d'acquisition	-	-
21.1.6. Options ou accords	-	-

21.1.7. Historique du capital	2.3.1	15
21.2. Actes constitutifs et statuts	2	13
21.2.1. Objet social	2.1	13
21.2.2. Règlement organes de gestion et de contrôle	6	95
21.2.3. Droits et privilèges des actions	2.2.2	14
21.2.4. Modifications des droits des actionnaires	2.2.1	13
	2.2.2	14
21.2.5. Assemblées générales	2.2.1	13
21.2.6. Eléments de changement de contrôle	4.1	42
21.2.7. Seuils de participation	4.1	42
21.2.8. Conditions régissant les modifications statutaires	8	50
22. CONTRATS IMPORTANTS	1.1	29
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	-	-
23.1. Déclaration d'expert	-	-
22.2. Autres déclarations	-	-
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	2.10	20
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	2	63

1. ACTIVITE

1.1. Présentation générale

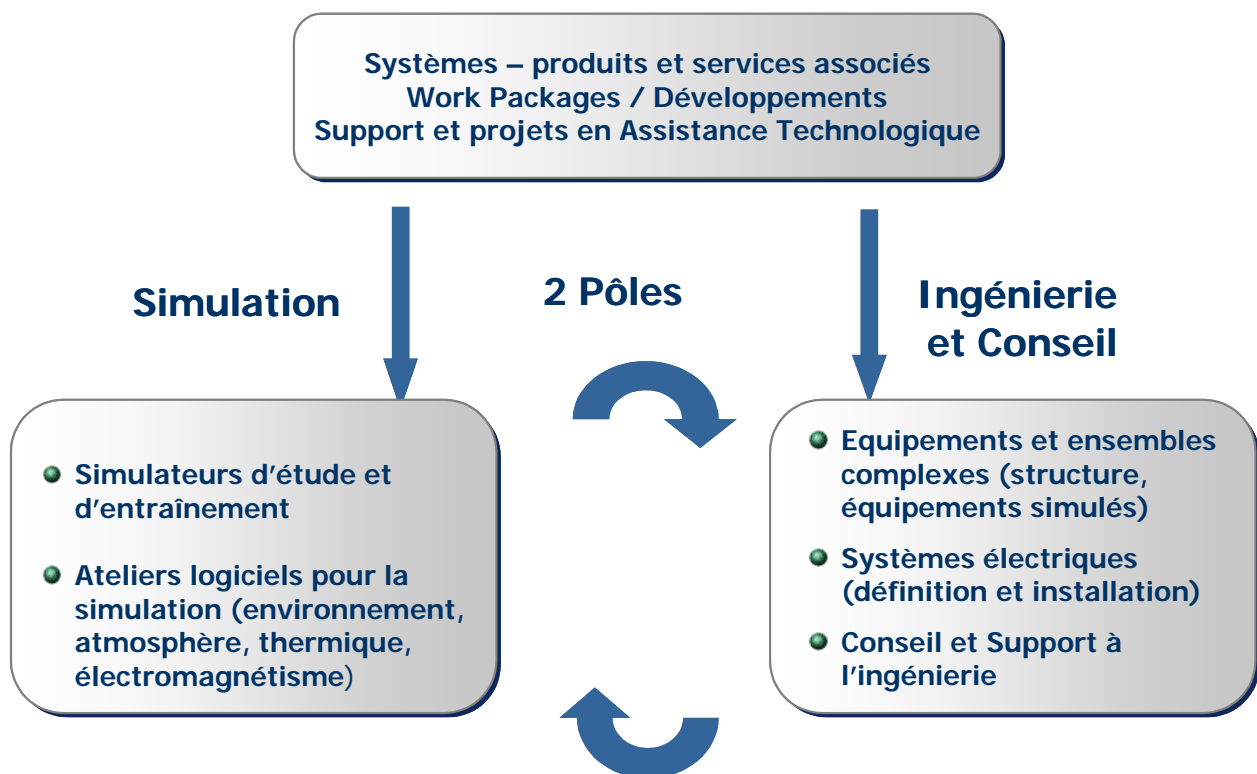
SOGECLAIR assure des projets d'envergure d'études, de co-développement pour de grands comptes industriels et développe des solutions innovantes de simulation et de réalité virtuelle.

Un savoir-faire reconnu dans les domaines de :

- la conception allant de l'avant-projet au support,
- l'ingénierie de véhicules spéciaux (des véhicules légers aux véhicules industriels et militaires),
- la simulation de produits industriels (développement de solutions innovantes de simulation et de réalité virtuelle pour les études et la formation).

SOGECLAIR est présent sur les 3 segments de marchés suivants :

- Les activités de conseil et de support
- Les contrats forfaitaires de développement
- Les systèmes, produits et les services associés



L'offre de SOGECLAIR s'articule, en fonction des problématiques clients, en trois axes d'intervention :

Le Conseil et le support

Cet axe consiste à faire appel à des spécialistes qui intègrent les équipes clients sur des projets sous forme d'engagement de moyens.

Les contrats forfaitaires de développement

Cette spécialité permet aux clients d'externaliser la conception de tout ou partie de leurs produits. SOGECLAIR apporte sa connaissance des process, méthodes et outils de ses clients. Ces contrats offrent une visibilité moyen terme (3 à 5 ans). Pour cet axe de développement, SOGECLAIR est maître d'œuvre du projet et apporte son savoir faire dans les domaines de la gestion de projet, des moyens et des méthodes, de la qualité et de la gestion de la sous-traitance en général. Il s'agit de contrats sous forme d'engagement de résultat.

Les systèmes produits et les services associés

Cette activité consiste à prendre en charge un sous-ensemble complet ou un produit, dans sa phase de la conception à la production et le soutien série. SOGECLAIR associe ses compétences aux compétences d'industriels partenaires.

Cette activité s'appuie sur de la R&D et des compétences de maître d'œuvre et de management de programmes. C'est un engagement de performance.

Le pôle Ingénierie & Conseil : 83% de l'activité

Dans ce pôle, SOGECLAIR déploie ses expertises en mécanique (métallique et composite), électricité et systèmes, assurance qualité, gestion de configuration et conseil.

Quelques exemples de réalisations :

- Conception et calcul (aéroautique) :
 - tronçon central de l'Airbus A350
 - gestion de configuration avions (tous programmes)
 - case de train avant de l'Airbus A400M,
 - panneaux planchers cockpit de l'Airbus A400M,
- Conception et calcul et industrialisation d'aménagements cockpit A340
- Conception, calcul et réalisation de positionneurs d'antenne (spatial),
- Conception et réalisation de véhicules spéciaux de contre-minage (véhicule défense),
- Etudes d'implantation d'équipements sur matériels ferroviaires,
- Etudes, schématique et plans de câblage de matériel ferroviaire et aéronautique,
- Conception et réalisation :
 - de meubles électriques additionnels pour l'A319 corporate jet,
 - d'équipements électroniques pour l'aéronautique et l'automobile...

Le pôle Simulation : 17% de l'activité

SOGECLAIR développe des solutions dans le domaine des simulateurs de recherche, d'étude et d'entraînement et des ateliers et logiciels de simulation.

Mieux concevoir, mieux former et mieux communiquer sont les 3 objectifs servis par le déploiement de ces moyens. Le développement des technologies de la simulation est destiné à concevoir de nouveaux systèmes, à valider l'adaptation de ces systèmes à leur environnement, à former les utilisateurs et à étudier, sans risque et de manière économique, l'impact d'accidents ou d'agressions.

SOGECLAIR met son expertise au service de ses clients à travers la commercialisation de produits destinés aux marchés aéronautique, automobile, ferroviaire et de défense.

Quelques exemples de réalisation :

- des simulateurs d'étude pour avions civils et de combat,
- des simulateurs d'entraînement à la gestion du trafic aérien,
- des simulateurs d'étude automobile et de prévention des accidents,
- des simulateurs de formation à la conduite ferroviaire,

- des simulateurs d'entraînement au tir et au combat,
- des générateurs d'environnements synthétiques multi-capteurs (visible, Infra-rouge, Ultraviolet, radar et électro-magnétique télécom, acoustique...),
- des maquettes virtuelles (zones géographiques, sites, produits industriels) ...

1.2. Les marchés

SOGECLAIR se positionne sur des marchés à fort contenu technologique que sont l'Ingénierie et la Simulation.

Peu de données sont disponibles sur ce marché. Si, globalement on peut se référer au marché du conseil en technologies qui représente environ 20 milliards d'euros en Europe, celui-ci regroupe des activités très diverses allant de l'ingénierie produit à la documentation, en passant par le process, l'informatique technique et/ou embarquée. Les secteurs adressés sont également très disparates : de l'aérospatial à la chimie/pharmacie en passant par les télécommunications et l'énergie...

De par son positionnement de spécialiste, SOGECLAIR a fait le choix stratégique de se concentrer sur l'ingénierie produit et la simulation pour les secteurs aéronautique, automobile – ferroviaire, défense et industrie. Son marché est tiré principalement par le besoin de différenciation de ses clients par une offre produit en constant renouvellement, un environnement réglementaire toujours plus exigeant (pollution atmosphérique, sonore, sécurité, augmentation du trafic, qualification des opérateurs, sûreté...) et des coûts toujours plus bas (essais, optimisation des produits et des formations...).

Depuis de longues années, SOGECLAIR a capitalisé une expérience de vrais forfaits qui représentent une part de plus en plus importante de la demande de ses clients qui attendent de leurs fournisseurs des responsabilités de résultats pouvant aller jusqu'à la fourniture de sous-ensembles complexes.

En 2008, ces projets à engagement de résultat ont représenté près des deux tiers du chiffre d'affaires de SOGECLAIR grâce à une politique adaptée et une longue culture de coopérations technologiques et industrielles (centres de recherche, d'enseignement, laboratoires, constructeurs, industriels et opérateurs).

Depuis maintenant quelques années, on assiste à l'émergence de nouvelles demandes clients dans deux directions :

- L'offshore ou low cost pour réduire les coûts de production, satisfaire en partie des objectifs de compensation et permettre de réduire l'impact de la forte variation des devises. Dans cette perspective, SOGECLAIR a noué des coopérations depuis plusieurs années en Roumanie, Inde et Turquie et a décidé d'ouvrir une filiale en Tunisie pour début 2009.
- La réalisation de prestations homogènes et globalisées au niveau européen, voire international. Fort de 10 ans d'expérience internationale avec près de 30% de ses effectifs et 37% de chiffre d'affaires, SOGECLAIR a basé son modèle de développement international sur le partage d'expérience en partant soit de créations, soit de petites acquisitions.

La connaissance de son marché et sa position de spécialiste ont permis depuis de nombreuses années à SOGECLAIR d'anticiper les évolutions majeures de son marché.

1.3. Historique de la société

1986 :

- Création de SOGECLAIR pour conduire le développement des sociétés.

1989 :

- Diversification vers l'ingénierie et le conseil dans les domaines du multimédia.

A partir de 1992 :

- Renforcement des compétences et recentrage sur des métiers de haute technologie ; élargissement du portefeuille clients (Défense, Electronique, Télécommunications).

1998 :

- Introduction de SOGECLAIR en Bourse de Paris (Second Marché).

2000 :

- Prise de participation à hauteur de 57% de la société OKTAL SA, société d'ingénierie spécialisée dans la simulation et la réalité virtuelle.
- Prise de contrôle à hauteur de 70% de la société THARSYS, société d'ingénierie électronique.

2001 :

- Implantation en Espagne avec la création d'une structure commune avec Grupo MASA.

2002 :

- Prise de participation à hauteur de 51% dans la société HIGH-END ENGINEERING (HEE) en Allemagne, société d'ingénierie mécanique.
- Création de la société SOGEMASA INGENIERIA en Espagne, avec Grupo MASA et ICSA et une participation de 45%.
- Création d'une filiale au Japon, OKTAL Japon, à 50/50 avec le représentant local.
- Création de la société ADM en France avec GROUPE MECACHROME. SOGECLAIR possède 35% des parts.

2004 :

- Rachat de minoritaires THARSYS ; SOGECLAIR possède 100% des parts.

2005 :

- Rachat de minoritaires SOGEMASA INGENIERIA ; SOGECLAIR possède 75% des parts.
- Réorganisation des participations OKTAL SA et OKTAL SE ; vente de la participation dans OKTAL Japon.
- Implantation au Royaume-Uni avec la création de CLAIRIS TECHNOLOGIES Limited, filiale à 100% de SOGECLAIR

2006

- Création avec IGE+XAO, de S2E Consulting, société de conseil spécialisée dans l'ingénierie des systèmes et l'électricité.
- Rachat de minoritaires OKTAL SA ; SOGECLAIR possède 98% des parts.
- Rachat de minoritaires HIGH-END ENGINEERING (HEE); SOGECLAIR possède 79% des parts.

2007

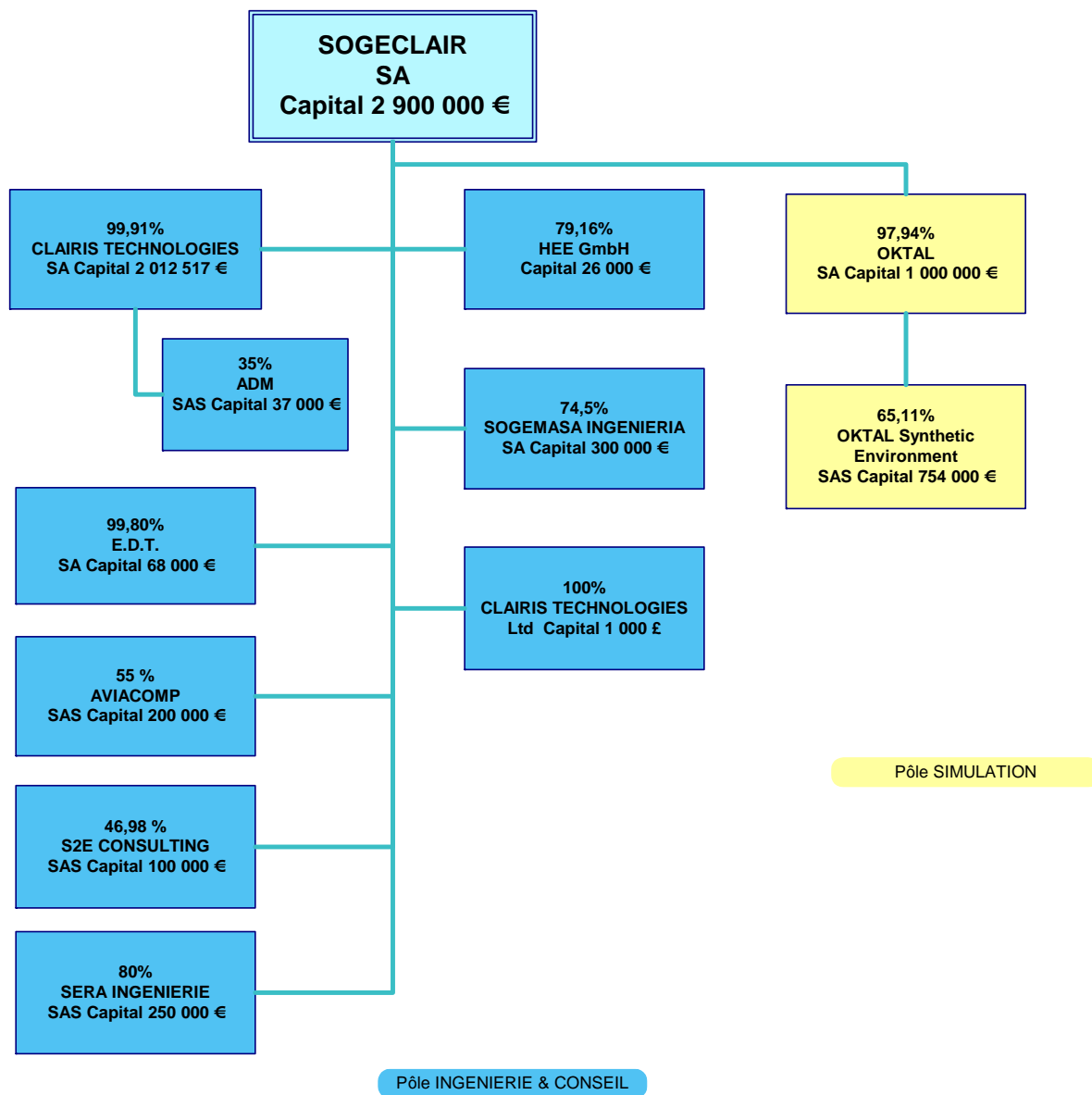
- Création de SERA INGENIERIE, spécialisée en ingénierie de véhicules spéciaux. SOGECLAIR possède 80% des parts.
- Augmentation de capital de S2E Consulting, SOGECLAIR possède 46,98% des parts.
- Joint venture avec le groupe VECTRA en Inde.

2008

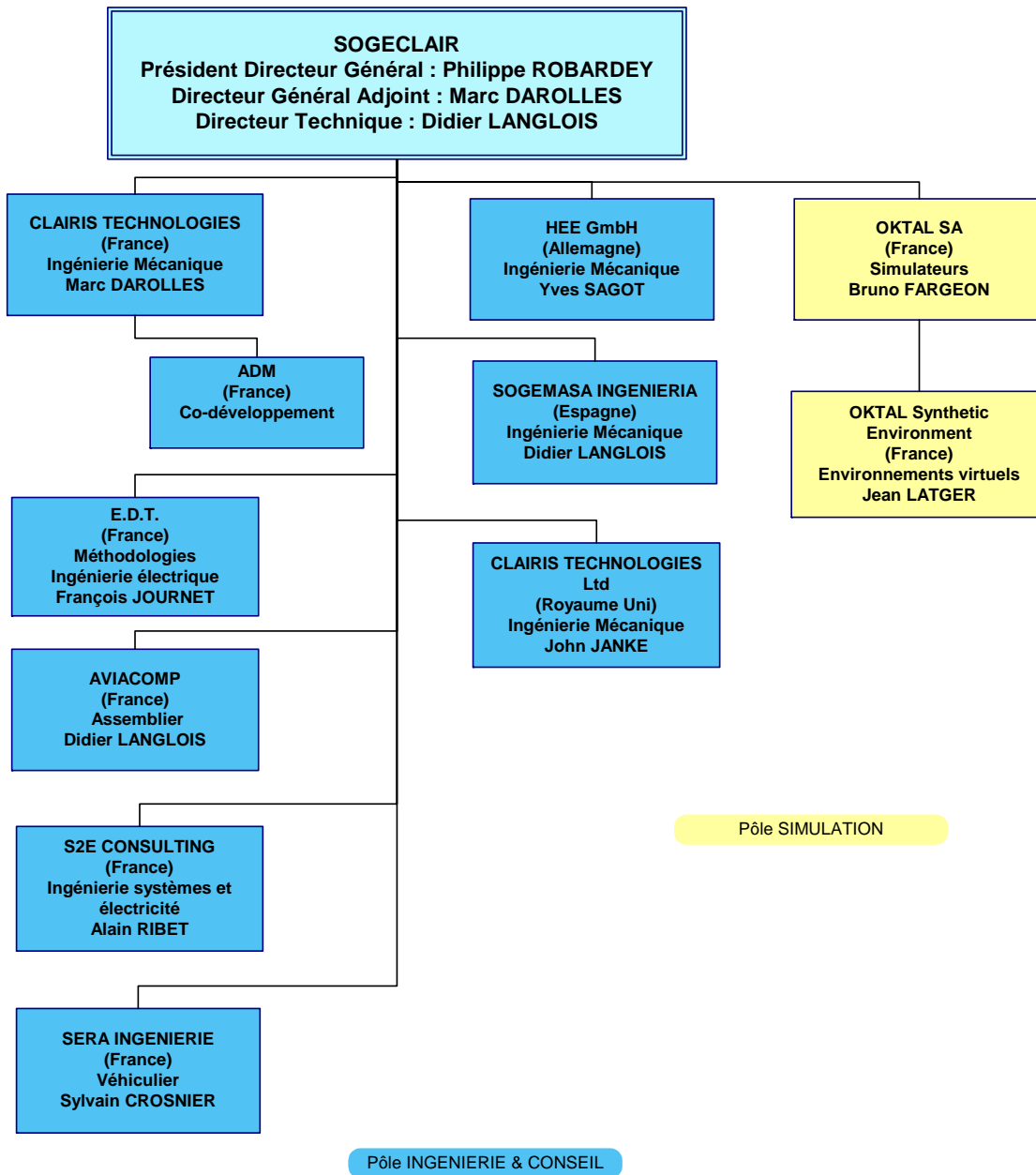
- Création, avec Groupe MECACHERS de AVIACOMP SAS, SOGECLAIR possède 55% des parts.
- Cession de la filiale THARSYS

1.4. Relations mère-filiales

Organigramme juridique au 31 décembre 2008



Organigramme fonctionnel au 31 décembre 2008



Les filiales de SOGECLAIR hors société mère :

Pôle Ingénierie & Conseil	Implantations	Activités	Effectif ⁽¹⁾
CLAIRIS TECHNOLOGIES SA	France	Ingénierie mécanique	327,3
E.D.T.	France	Méthodologies Ingénierie électrique	91,8
THARSYS ⁽²⁾	France	Ingénierie électronique	19,4
S2E Consulting	France	Ingénierie systèmes et électricité	11
SERA INGENIERIE	France	Véhiculier	9,9
AVIACOMP SAS	France	Co-développement	⁽³⁾
SOGEMASA INGENIERIA	Espagne	Ingénierie mécanique	23,5
HEE	Allemagne	Ingénierie mécanique	200
CLAIRIS TECHNOLOGIES LTD	Royaume-Uni	Ingénierie mécanique	17

Pôle Simulation	Implantations	Activités	Effectif ⁽¹⁾
OKTAL	France	Simulateurs	100,4
OKTAL Synthetic Environment	France	Environnements virtuels	26,8

⁽¹⁾ effectif moyen 2008 équivalent temps plein

⁽²⁾ cession septembre 2008

⁽³⁾ pas d'activité en 2008

Rôle de SOGECLAIR vis-à-vis de ses filiales :

La Direction Générale de SOGECLAIR assure pour l'ensemble du groupe les fonctions suivantes :

- animation et orientation de la planification stratégique,
- croissance externe et priorités d'allocation des ressources,
- contrôle interne et gestion des risques, contrôle des engagements du groupe,
- coordination du reporting opérationnel, contrôle des comptes individuels, établissement des comptes consolidés, interface avec les auditeurs,
- politique de financement long-terme, optimisation de la structure financière, assurances,
- cohérence, efficacité et fiabilité du système d'information de gestion,
- communication institutionnelle et financière.

En parallèle SOGECLAIR prend en charge pour ses filiales françaises consolidées en intégration globale leurs besoins en matière de :

- gestion de trésorerie et suivi des comptes de tiers,
- comptabilité sociale et déclarations réglementaires,
- financement du besoin en fonds de roulement et des investissements,
- paye, déclarations réglementaires et administration en général

Les filiales de SOGECLAIR comprennent des directions générales et/ou opérationnelles, responsables de leurs affaires et de leurs personnels ; leurs directions sont rattachées à la Direction Générale de SOGECLAIR.

Pour répondre à ces objectifs, différents types de réunions ou comités sont planifiés en fonction des spécificités de chaque organisation :

- des réunions « stratégie et budget » avec les Directions du groupe : en fin d'année pour la préparation des budgets et au début de chaque trimestre pour constater les écarts éventuels et y apporter des solutions, si nécessaire,
- des revues de Direction bi-annuelles liées au management de la Qualité,
- des comités de Direction tous les mois selon les filiales, réunissant les responsables, pour examen des plans de charge, de l'action commerciale, des actions qualité,
- des réunions de Directions Commerciales avec les responsables et les ingénieurs commerciaux pour examen des devis, des carnets de commandes et des actions commerciales spécifiques à engager,
- des réunions Production mensuelles avec les responsables pour analyse de la production,

- des réunions Qualité mensuelles,
- des « people review » où sont abordées les évolutions des cartographies des métiers et des compétences.

1.5. Les chiffres clés consolidés au 31/12/2008

1.5.1. Progression du chiffre d'affaires

(en M€)	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	73,89	75,0 ⁽¹⁾	80,2 ⁽²⁾

⁽¹⁾ 74,1 M€ à périmètre constant

⁽²⁾ 79,4 M€ à périmètre constant

Répartition du chiffre d'affaires par pays

(en M€)	2008	2007	2006
France	46,8	45,3	44,1
Allemagne	20,2	22,3	28,3
Royaume-Uni	2,2	2,2	0,7
Espagne	0,7	1,7	2,3
Autres pays	4,0	3,5	4,8

1.5.2. Principaux postes du compte de résultat

(en M€)	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	73,89	75,0 ⁽¹⁾	80,2 ⁽²⁾
E.B.I.T.D.A. ⁽³⁾	6,32	7,33	8,00
Résultat opérationnel	2,94	2,98	3,33
R.C.A.I.	2,42	2,39	3,09
Résultat net	2,18	1,76	2,28
Résultat net part du groupe	2,16	1,49	1,88

⁽¹⁾ 74,1 M€ à périmètre constant

⁽²⁾ 79,4 M€ à périmètre constant

⁽³⁾ Résultat opérationnel courant + dotations d'exploitation

1.5.3. Structure financière

(en M€)	2008	2007	2006
Fonds propres	14,30	12,52	11,20
Avances conditionnées (AC)	1,92	2,14	2,38
Dette nette (hors AC)	1,00	3,00	9,18
Ratio d'endettement net (hors AC)	0,07	0,24	0,82

1.5.4. Chiffre d'affaires par secteurs

Secteur d'activités	2008	2007	2006
Aéronautique et trafic aérien	73%	74%	81%
Automobile et ferroviaire	16%	15%	11%
Défense et Industrie	11%	11%	8%

1.5.5. Contribution des filiales au chiffre d'affaires global consolidé ⁽¹⁾

	2008		2007		2006	
	Chiffre d'affaires en M€	%	Chiffre d'affaires en M€	%	Chiffre d'affaires en M€	%
CLAIRIS TECHNOLOGIES	28,62	38,73	28,59	38,12	28,84	35,95
E.D.T.	8,00	10,83	6,23	8,31	6,57	8,19
THARSYS	2,02	2,74	2,79	3,72	2,34	2,91
AVIACOMP						
S2E Consulting	0,07	0,09	ns	ns		
HEE	18,59	25,15	21,52	28,69	28,31	35,29
SOGEMASA INGENIERIA	1,79	2,42	1,91	2,55	2,49	3,10
CLAIRIS TECHNOLOGIES Ltd	0,64	0,87	0,46	0,61	0,07	0,09
SERA INGENIERIE	1,92	2,60	0,77	1,03		
OKTAL SA	9,71	13,14	9,99	13,32	9,23	11,50
OKTAL SE	2,49	3,37	2,74	3,65	2,38	2,97

⁽¹⁾ Hors Sogclair SA

1.5.6. Les moyens humains

(équivalent temps plein)	2008	2007	2006
Ingénieurs, Cadres et Techniciens supérieurs	810	754	780
Techniciens et employés	34	93	56
TOTAL	844	847	836

La moyenne d'âge est de 35,8 ans. Le taux de turn over se situe à 9,37%.

Les contrats à durée déterminée concernent environ 2,3 % de l'effectif. La proportion d'intérimaires par rapport à l'effectif total n'est pas significative.

Le taux d'absentéisme est faible à 2,82%. Les principaux motifs d'absentéisme sont des arrêts de travail pour paternité, maternité et maladie.

Politique de formation (filiales françaises)

Pour l'année 2008, un montant de 533 645 € a été consacré aux dépenses de formation, représentant 2,64% de la masse salariale. Les dépenses de formation, principalement technique, sont destinées à maintenir un haut niveau technique des collaborateurs et à assurer une multi-compétence de ceux-ci. Les dispositions législatives dans le cadre du DIF (droit individuel à la formation) sont mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2005.

Politique de recrutement

L'entreprise utilise de nombreux moyens pour satisfaire les besoins en recrutement dans les domaines les plus pointus (cabinets-conseils, participation à des salons d'experts, etc...).

Durée du travail

Les sociétés de droit français sont assujetties au respect des durées légales du travail. Les accords de 35 h existent depuis 2000. La durée du travail pour les collaborateurs à temps plein est de 35 h par semaine, ou basée sur 218 jours par an pour les forfaits. Le personnel à temps partiel effectue les horaires suivants : de 14 h à 31 h par semaine.

1.5.7. Intéressement et participation

Historiquement, il existe 2 contrats d'intéressement qui concernent les salariés d'OKTAL SA et OKTAL SE. Pour les filiales françaises, il existe 3 accords de participation dont 2 ont dégagé pour 2008 une réserve spéciale de participation.

Au total, le montant de ces contrats pour l'année 2008 s'élève à 168.701 €.

1.5.8. La clientèle de SOGECLAIR

Les grands comptes industriels nationaux et internationaux auxquels s'adresse SOGECLAIR sont principalement les suivants : ACTIA GROUP, ADENEO, AERNOVA (ICSA), AIR FRANCE INDUSTRIES, AIRBUS (CENTRAL ENTITY, CORPORATE JET CENTER, FRANCE, DEUTSCHLAND, ESPANA, UK), AIXAM, ALSTOM, ALSIM, ASF, ASTRIUM, ATR, BEHR, BEIJING SUNHEART SIMULATION TECHNOLOGY LTD, BOMBARDIER, CAE, CERGI, CNES, CNRS, COLAS, CORYS, CTAG, DAHER, DAIMLER, DASSAULT, DEUTCHES ZENTRUM FUR LUFTUNDRAUHT, DCN, DGA, EADS (CASA MTAD, CASA ESPACIO, SOGERMA, , DSS, SPACE), EUROCOPTER (FRANCE, DEUTSCHLAND, ESPANA), EDF, EDM LTD, EGIS, FAURECIA, GAVAP, GFI, IGE-XAO, INDRA, INTERMEC, INNOSIMULATION, ISRAEL RAILWAYS, IVECO, LATECOERE (LATECIS, LATELEC), MACIF, MATRA, MBDA (FRANCE, UK) , MECACHROME (FRANCE, CANADA), MECALERS, MECHTRONIX, MICHELIN, MoD (BWB, FOI/FGAN, SOUTH KOREA, SINGAPOUR), NEOPOST, ONERA, ORIS, P3, PSA (PEUGEOT, CITROEN), RATP, RENAULT (IDVU, NORDIC, SAS, SPORT), RENAULT TRUCKS, SAFT, SAFRAN (AIRCELLE, HISPANO, LABINAL, SAGEM, SNECMA), SCHNEIDER ELECTRIC, SEXTANT AVIONIQUE, SIEMENS, SNCB, SNCF, SN CENTRAIR, SOFREAVIA, SUKHOI (SCAC), THALES (AIR DEFENCE, AIR SYSTEMS, AEROSPACE, ALENIA SPACE, TRAINING & SIMULATION), RAYTHEON SERVICES, TECHNIP, T-SYSTEMS, VALEO, VEOLIA, VOLKSWAGEN (AUDI, SEAT, VW), WEHRTECHN DIEST,...

Tous secteurs confondus, SOGECLAIR totalise sur l'exercice :

- 232 clients actifs,
- dont 102 à l'international,
- dont 74 pour le secteur Aéronautique et Trafic Aérien,
- dont 86 pour le secteur Automobile et Ferroviaire,
- dont 72 pour le secteur Défense et Industrie,

SOGECLAIR intervient sur ses marchés nationaux et à l'export depuis toutes ses implantations : France, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni. Le chiffre d'affaires hors France a ainsi représenté 37% du chiffre d'affaires consolidé en 2008.

En termes de récurrence des travaux, l'analyse du portefeuille clients en 2008 montre une nouvelle fois une très grande fidélité de nos clients ; ainsi 93% de nos 30 premiers clients et 95% de nos 20 premiers clients étaient déjà nos clients en 2007 et pour une très grande majorité, clients de longue date.

Les projets traités pour nos clients peuvent aller de quelques jours d'expertise (soit quelques k€) jusqu'à plusieurs années (et plusieurs M€). Les spécificités commerciales des contrats ne font pas l'objet de communication afin de préserver les intérêts de SOGECLAIR vis-à-vis de la concurrence.

1.6. La concurrence

SOGECLAIR est un acteur reconnu sur les marchés de l'ingénierie et de la simulation sur lesquels il intervient dans la définition de produits nouveaux, en prestation partielle ou globale pour ses clients, voire en maîtrise d'œuvre.

Compte tenu des barrières d'entrée liées à chaque type d'intervention, aucun concurrent de SOGECLAIR ne dispose d'une offre aussi complète en support et projets en assistance technologique, work-packages et développement, systèmes, produits et services associés.

Pour le pôle Ingénierie & Conseil, les principaux concurrents de SOGECLAIR s'analysent plutôt par zone de clientèle :

- Tous pays confondus : ALTEN, ALTRAN, ASSYSTEM, LABINAL
- en France : AKKA, CIMPA, ECM, GECI, SEGULA, SOGETI HIGH TECH,
- en Allemagne : ASKON, ELAN, FERCHAU, INDUSTRIE HANSA, RÜCKER, TECCON,
- en Espagne : CT INGENIEROS, INHISSET, ITD, GRUPO TAM,
- au Royaume-Uni : HYDE GROUP ENGINEERING, MAGELLAN, SITEC.

Les principaux concurrents de l'activité de Véhiculier sont : GTS/SOLUTION F, ETUD, MATRA PININ FARINA, HEULIEZ

Pour le pôle Simulation, les principaux concurrents de SOGECLAIR sont mondiaux et s'analysent plutôt par type de produits :

- fabricants de simulateurs : ADACEL, CORYS-TESS, CS, DRIVE-SAFETY, ECA-FAROS, EADS-DCS, FORUM 8, GAVAP, INDRA, KRAUSS-MAFFEI, OPERANTIS, REALFUSION, RUAG, S2I, SOGITEC, THALES TRAINING SIMULATION, VIRES, VSM,
- environnements synthétiques :
 - éditeurs internationaux de logiciels comparables : CAE/PRESAGIS, SAIS, LM-INSYS, EMSS-SA, JRM, ST/MAK,
 - sociétés de services en France : CRIL, CS, TEAMLOG, IPSIS.

SOGECLAIR assure une veille active de ses marchés et de sa concurrence par la collecte et l'analyse de tout type d'information disponible.

Les atouts de SOGECLAIR

SOGECLAIR bénéficie d'avantages différenciateurs sur ses marchés :

- une stratégie industrielle sur des marchés de niche à fort potentiel,
- une capacité reconnue de maître d'œuvre,
- un savoir-faire technologique reconnu sur ses métiers,
- des coopérations technologiques, industrielles et commerciales de premier plan,
- un fort savoir-faire international, avec une activité dans plus de 15 pays.
- une palette de compétences (mécanique, électricité, électronique et logiciel) large et une capacité à les combiner,
- des références et une connaissance des processus de travail complexes de ses clients,
- une présence locale forte auprès de ses clients (France, Allemagne, Espagne, Grande Bretagne).

1.7. Evolution récente et perspectives d'avenir

Se reporter infra à la section 1.2 et 1.3 du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

1.8. Politique d'investissements et travaux de Développement

Evolution des investissements (*)

2008	2007	2006
1.124 k€	1.836 k€	1.925 k€

(*) acquisition d'immobilisations corporelles + licences

Les investissements portent sur le renouvellement du parc de logiciels, de serveurs, de stations de travail informatique, de matériels bureautiques (PC, imprimantes...), de nos réseaux. Les modes de financement sont la location financière, le crédit-bail, les fonds propres.

Début 2009, un financement a été mis en place dans la filiale CLAIRIS TECHNOLOGIES pour 256 k€ et a concerné des logiciels ainsi que du matériel bureautique acquis tout au long de l'année.

A ce jour, les investissements futurs concerneront les mêmes types d'équipements.

Travaux de Développement

La grande majorité des travaux de SOGECLAIR concerne des activités de développement relatifs à l'exécution d'un contrat pour un client.

SOGECLAIR mène par ailleurs, en propre, certains travaux de Développement auto-financés sur lesquels le groupe accepte d'investir dans la mesure où il dispose de :

- perspectives commerciales claires : marché avéré, canaux de distribution directs et indirects existants,
- rentabilité prévisionnelle suffisante : y compris le coût du financement et sur un scénario dégradé,
- financement suffisant : partenaires, institutionnels ou banquiers.

Par défaut, les dépenses sont passées en charges au fur et à mesure de leur engagement. Par exception et en application des normes comptables internationales (IAS38), les dépenses relatives à certains travaux de développement de longue durée sont immobilisées à l'actif du bilan dès lors qu'elles satisfont les critères d'activation fixés par ces normes.

Au 31 décembre 2008, les immobilisations de frais de Développement concernent :

- le pôle Ingénierie & Conseil pour un montant net total de 4.698 k€ à amortir jusqu'en 2012, concernant un seul projet.
- le pôle Simulation pour un montant net total de 665 k€ à amortir jusqu'en 2013, répartis sur 2 projets.

Cf. Note 1.2.2 de l'annexe consolidée.

1.9. Facteurs de risques propres à l'émetteur et à son secteur d'activité

Cf. Rapport du conseil d'administration, paragraphe 1.6.

1.10. Assurances

Les principaux risques des sociétés du groupe sont couverts par les assurances. Les contrats d'assurance, souscrits, couvrent :

- les risques liés aux matériels et à la perte d'exploitation (multirisque industrielle, bris de machine),
- les risques liés aux activités des sociétés du groupe (responsabilité civile générale et produits aéronautiques).

Les contrats de responsabilité civile tous dommages confondus couvrent le risque contractuel maximum prévu dans nos contrats commerciaux. Le montant global des primes 2008 s'est élevé à 381 k€ contre 413 k€ en 2007 (*erratum document de référence 2007*).

1.11. Baux et loyers des sites d'exploitation

La société loue les locaux nécessaires à ses activités à différentes sociétés immobilières.

L'une de ces sociétés, la SCI SOLAIR a un lien avec des administrateurs de SOGECLAIR et un de ses actionnaires qui détient une fraction des droits de vote supérieure à 10% (cf. rapport spécial des Commissaires aux Comptes). Le montant des loyers relatifs aux locaux loués à la SCI SOLAIR est inférieur au prix du marché.

Au 31 décembre 2008, SOGECLAIR compte 15 sites d'exploitation : en région toulousaine (4), en région parisienne (2), à Aix en Provence, Hambourg, Stuttgart, Wolfsburg, Munich, Bremen, Getafe (Madrid), Séville, Bristol représentant une surface totale de 11.287 m² (soit plus de 13 m² par salarié) pour un coût annuel total de 1.352 k€HT.

1.12. Marques – noms de domaines – copyright – licences ou brevets

Les marques et noms de domaines ont fait l'objet de renouvellement en 2007 et 2008.

Initialisées en 2006, les démarches relatives à la création d'un actif de Propriété Industrielle se sont poursuivies en 2008, avec la publication d'un brevet.

2. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1. Informations générales

Dénomination sociale : SOGECLAIR

Siège social : 7, avenue Albert Durand - BP 20069 - 31703 BLAGNAC CEDEX (France)
Téléphone : 33 (0)5.61.71.71.71 – Fax : 33 (0)5.61.71.71.00 – Site Internet : www.sogeclair.fr

Date de création : 1^{er} février 1986

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'administration, régie par la loi sur les sociétés commerciales.

Durée de vie : 60 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce, soit jusqu'en 2046.

Registre du Commerce et des sociétés : 335 218 269 RCS Toulouse

Code APE 6420Z

Objet social (article 3 des statuts) : La société a pour objet, directement ou indirectement :

- la constitution d'un groupe par la prise de participation dans toutes entreprises dont l'activité principale relève de l'ingénierie technique dans les domaines de la simulation/conception, de la qualité de définition, du multimédia de formation, de l'ingénierie documentaire, de la gestion de configuration et de tous produits ou services annexes ou connexes.
- la prise de participation dans toutes sociétés, l'acquisition de toutes valeurs mobilières et toutes opérations se rattachant à la gestion du portefeuille et l'exercice de tous les droits découlant de la propriété des titres.
- l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
- la fourniture de toutes prestations, la location de matériels, principalement au profit des sociétés du groupe et notamment l'accomplissement de fonctions d'animation, de direction, de gestion et de contrôle.
- enfin, la participation directe ou indirecte de la société à toutes opérations civiles ou commerciales, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à la gestion du patrimoine et de la trésorerie ou à l'objet social ou à tous objets similaires connexes ou complémentaires.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2.2. Principales dispositions légales et statutaires

2.2.1. Assemblées d'actionnaires

(Article 15 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

2.2.2. Limitation des droits de vote et droits de vote multiples

(Article 15 des statuts)

Chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives, entièrement libérées, lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit. Le droit de vote double, cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

2.2.3. Franchissements de seuils

Il n'existe aucune disposition statutaire concernant les franchissements de seuils. En conséquence, les dispositions légales s'appliquent.

2.2.4. Titres au porteur identifiables conformément à l'article L.228-2 du Code du Commerce

(Article 9 des statuts)

La société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi, relatif à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote aux assemblées d'actionnaires (*dès cotation*).

Au cours de l'exercice 2008 et à la date du dépôt du présent document, la société n'a pas procédé à cette demande.

2.2.5. Affectation et répartition des bénéfices

(Article 18 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du conseil d'administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes, une option, entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions.

S'agissant du boni de liquidation, l'actif net, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

2.2.6. Inscription en compte

(Article 9 des statuts)

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération. (*dès cotation*)

CM CIC Securities assure le service des titres et la gestion des comptes nominatifs purs. Tout renseignement peut être demandé au Siège Social.

2.3. Capital social

Au 31 décembre 2008, le capital de SOGECLAIR s'élève à 2 900 000 €, divisés en 725 000 actions de nominal de 4 € chacune.

2.3.1. Evolution du capital social de SOGECLAIR depuis sa création

Dates	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission ou apport	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Capital après opération
01/02/1986	Création Société Anonyme	250 000 F	0	2 500	2 500	250 000 F
A.G.E. du 01/12/1988	Incorporation de réserves et création de 12 500 actions nouvelles	1 250 000 F	0	12 500	15 000	1 500 000 F
A.G.E. du 11/12/1989	Apport en nature	675 000 F	2 025 000 F	6 750	21 750	2 175 000 F
A.G.E. du 28/12/1989	Incorporation de la prime d'apport	2 025 000 F	0	20 250	42 000	4 200 000 F
28/03/1997	Apport en numéraire de la société SOFICLAIR	1 200 000 F	0	12 000	54 000	5 400 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Augmentation de capital par émission de 5 400 actions nouvelles	540 000 F	5 459 400 F	5 400	59 400	5 940 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission et élévation du nominal de l'action de 100 à 190 F.	5 346 000 F	-	-	59 400	11 286 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Diminution du montant nominal de l'action de 190 à 20 F au moyen de l'échange de 2 actions anciennes de 190 F contre 19 actions nouvelles de 20 F	-	-	504 900	564 300	11 286 000 F
Conseil d'administration du 08/09/1998 sur délégation de l'AGE du 22/06/1998	Emission en numéraire d'actions proposées au public	2 000 000 F	11 137 296 F	100 000	664 300	13 286 000 F
Assemblée Générale Mixte du 09/04/2001	Augmentation du capital par incorporation de la prime d'émission et écarts de réévaluation et conversion en euros.	4 144 089,40 F	807 978 F + écarts de réévaluation 3 336 111,40 F	-	664 300	17 430 089 F soit 2 657 200 €

Dates	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission ou apport	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Capital après opération
Assemblée Générale Mixte du 07/06/2004	Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles à la suite de la fusion par voie d'absorption de LPPI	1 641 808 €	-	410 452	1 074 752	4 299 008 €

Dates	Nature de l'opération	Diminution de capital	Prime d'émission ou apport	Nombre d'actions annulées	Nombre total d'actions	Capital après opération
Assemblée Générale Mixte du 07/06/2004	Réduction du capital par annulation de 349 752 actions	1 399 008 €	-	349 752	725 000	2 900 000 €

2.3.2. Capital autorisé

Cf. Annexe 2 du rapport du conseil d'administration de SOGECLAIR.

2.3.3. Répartition du capital et des droits de vote depuis 3 ans

Actionnariat	Situation au 31/12/2008			Situation au 31/12/2007			Situation au 31/12/2006		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Robardey Philippe	255 858	35,29	42,45	255 858	35,29	42,45	254 806	35,14	42,36
Robardey Jean-Louis	66 175	9,13	11,01	66 175	9,13	11,01	66 175	9,13	11,01
Robardey Huguette	63 357	8,74	10,54	63 357	8,74	10,54	63 357	8,74	10,54
Robardey Anne	59 026	8,14	9,82	59 026	8,14	9,82	59 026	8,14	9,82
Autres membres de la famille Robardey	43 201	5,96	6,41	43 201	5,96	6,41	43 201	5,96	6,41
Total famille Robardey	487 617	67,26	80,23	487 617	67,26	80,23	486 565	67,11	80,14
Divers (nominatif)	14 508	2,00	1,23	10 299	1,42	0,88	599	0,08	0,10
Public	173 557	23,94	14,44	182 206	25,13	15,16	191 340	26,40	15,92
Auto-détention	49 318	6,80	-	44 878	6,19	-	46 496	6,41	-
TOTAL	725 000	100,00		725 000	100,00		725 000	100,00	

Les pourcentages de droit de vote sont calculés sur la base de l'ensemble des actions y compris celles privées de droits de vote soit 1.201.991 en 2008, 1.201.981 en 2007, 1.201.971 en 2006.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

La présidence et la direction générale du groupe sont assurées par Philippe ROBARDEY. Les fonctions de Jean-Louis et Huguette ROBARDEY respectivement père et mère de Philippe ROBARDEY sont indiquées dans le tableau des fonctions des mandataires sociaux (cf 14.1 de la table de concordance). Les autres membres de la famille ROBARDEY n'exercent pas d'autres fonctions que celles indiquées ci-dessus.

2.3.4. Titres donnant accès au capital

Néant.

2.4. Pacte d'actionnaires et conventions

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires. Toutefois, un engagement collectif a été souscrit fin 2004. Il concerne la famille ROBARDEY et Marc DAROLLES et porte sur 150 040 actions et droits de vote.

2.5. Nantissements, garanties et sûretés

La Société Générale a accordé, en date du 6 juin 2002, un prêt de 1 500 000 € à la société SOGECLAIR SA. Ce contrat de prêt stipule un nantissement de parts sociales que SOGECLAIR détient dans la société HIGH END ENGINEERING GmbH (HEE) pour garantir le remboursement des 84 échéances mensuelles d'un montant de 21 270 €.

Le CIC a accordé, en date du 15 mai 2006, un prêt de 1 900 000 € à la société SOGECLAIR SA. Ce contrat de prêt stipule un nantissement de parts sociales que SOGECLAIR détient dans la société HIGH END ENGINEERING GmbH (HEE) pour garantir le remboursement des 60 échéances mensuelles d'un montant de 34 949 €.

La Caisse d'Epargne ainsi que la Société Générale ont accordé, en date du 30 janvier 2006, des prêts respectifs de 400 000 € et 430 000 € à la société SOGECLAIR SA. Ce contrat de prêt stipule un nantissement de parts sociales que SOGECLAIR détient dans la société OKTAL SA pour garantir le remboursement des :

- 84 échéances mensuelles d'un montant de 5 468 €.
- 27 échéances trimestrielles d'un montant de 17 623 €.

Type de nantissement	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti
Nantissement de 51% de parts sociales de HEE	11/07/2002	11/06/2009	1 387 500
Nantissement de 28% de parts sociales de HEE	25/07/2006	25/06/2011	2 102 764
Nantissement de 21% de parts sociales d'OKTAL SA	30/01/2006	05/03/2013	750 848

2.6. Dividendes

2.6.1. Distribution des dividendes au titre des 3 derniers exercices

	2008	2007	2006
Dividende global / action (hors avoir fiscal)	0,55 €	0,55€	0,50 €

Montant total des dividendes versés au titre des 3 derniers exercices

	2008	2007	2006
Montant total	398 750 €	398 750 €	362 500 €
Pourcentage du résultat net global consolidé	18,31%	22,63%	15,87%

2.6.2. Délai de prescription des dividendes

Le délai de prescription des dividendes est de 5 ans à compter de leur mise en paiement. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés à l'Etat.

2.6.3. Politique future de dividendes

L'entreprise entend poursuivre sa politique de distribution de dividendes.

2.7. Titres non représentatifs du capital

Néant.

2.8. Contrôle de la société

La société n'appartient pas à un groupe.

2.9. Principales données boursières

2.9.1. Evolution du cours de bourse et des volumes de transactions depuis le 1^{er} janvier 2007

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en milliers d'€
Janvier 2007	41,90	38,00	10 316	410,02
Février 2007	38,50	36,00	13 906	518,85
Mars 2007	37,44	34,50	13 218	473,98
Avril 2007	37,70	36,00	8002	295,71
Mai 2007	37,80	37,00	10146	379,72
Juin 2007	37,95	36,27	10884	403,47
Juillet 2007	37,59	34,00	11172	394,82
Août 2007	34,50	31,44	9142	301,66
Septembre 2007	31,89	27,00	10801	319,37
Octobre 2007	30,98	26,21	9973	282,46
Novembre 2007	27,92	24,26	5916	150,12
Décembre 2007	29,75	23,04	13582	338,50

Capitalisation boursière au 31/12/2007 : 20,52 M€ - Moyenne d'échanges sur l'année : 10 588 titres par mois

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en milliers d'€
Janvier 2008	28,35	22,68	8 953	228,20
Février 2008	24,89	23,40	7 752	186,00
Mars 2008	24,50	23,20	2 023	47,59
Avril 2008	24,41	22,90	5 398	127,01
Mai 2008	23,90	22,10	5 856	134,24
Juin 2008	23,25	21,00	4 745	105,38
Juillet 2008	22,50	19,21	3 269	65,82
Août 2008	21,39	19,00	9 603	187,30
Septembre 2008	21,46	19,00	5 083	100,99
Octobre 2008	19,99	13,50	5 376	86,27
Novembre 2008	18,00	13,51	7 330	117,11
Décembre 2008	17,00	15,50	17 913	295,04

Capitalisation boursière au 31/12/2008 : 12,25 M€ - Moyenne d'échanges sur l'année : 6 492 titres par mois

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en milliers d'€
Janvier 2009	16,90	15,10	9 159	147,43
Février 2009	16,29	14,50	5 501	85,42
Mars 2009	14,50	13,00	3 362	46,18

Fiche signalétique
EURONEXT PARIS
ISIN FR0000065864
Code Reuters SCLR.PA
Code Bloomberg SOG.FP

2.9.2. Courbe de Bourse

L'action SOGECLAIR sur 2 ans



2.10. Documents accessibles au public

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

Le présent document de référence est en ligne sur le site internet de la société www.sogeclair.fr et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-France.org. Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la société.

2.11. Information des actionnaires et analystes

SOGECLAIR maintient depuis son introduction en Bourse, un programme régulier de communication avec pour objectif d'informer l'ensemble de ses actionnaires ainsi que la communauté financière.

En 2008, ces actions de communication se sont traduites par un document de référence pour l'exercice 2007, des communiqués et avis financiers dans la presse écrite, deux réunions d'information SFAF : le 18 mars 2008 pour les résultats annuels 2007 et le 3 septembre 2008 pour les résultats semestriels 2008 et d'autres réunions d'informations avec les analystes, les journalistes et les investisseurs

Afin de satisfaire aux obligations de diffusion effective et intégrale de l'information réglementée, SOGECLAIR, depuis février 2007, transmet par voie électronique l'information réglementée par un diffuseur professionnel inscrit sur la liste publiée par l'AMF. Cette information est disponible sur le site www.sogeclair.fr, lien url <http://www.sogeclair.com/communiqués.php>.

2.11.1. Informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois

	2008
4 avril 2008	Publication des droits de vote au 31 mars 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
7 avril 2008	Publication au BALO de l'avis de convocation à l'assemblée générale du 14 mai 2008
24 avril 2008	Dépôt auprès de l'AMF du document de référence 2007 sous le numéro D.08-282. Disponible sur le site internet de l'AMF, sur le site www.sogeclair.fr et sans frais sur simple demande auprès du siège social de SOGECLAIR.
25 avril 2008	Publication des modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008 et du Document de Référence 2007. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
28 avril 2008	Publication de l'avis de convocation à l'assemblée générale du 14 mai 2008 dans le journal d'annonces légales La Gazette du Midi.
12 mai 2008	Publication des droits de vote au 30 avril 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
13 mai 2008	Publication du chiffre d'affaires consolidé du 1 ^{er} trimestre 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
14 mai 2008	Descriptif du programme de rachat d'actions mis en œuvre par l'assemblée générale du 14 mai 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
14 mai 2008	Publicité en application de l'article R.225-31-1 du code de commerce. Disponible sur le site www.sogeclair.fr .
15 mai 2008	Publication de l'information financière trimestrielle du trimestre clos le 31 mars 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
15 mai 2008	Communiqué informant de la création de la société Aviacom. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
26 mai 2008	Publication dans le journal d'annonces légales La Gazette du Midi des droits de vote à l'Assemblée Générale du 14 mai 2008.
05 juin 2008	Publication des droits de vote au 31 mai 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
12 juin 2008	Dépôt des comptes sociaux et consolidés au 31/12/2007 auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.
04 juillet 2008	Publication des droits de vote au 30 juin 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
07 juillet 2008	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec CM-CIC Securities. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
24 juillet 2008	Publication du chiffre d'affaires consolidé du 1 ^{er} semestre 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
05 août 2008	Publication des droits de vote au 31 juillet 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
02 septembre 2008	Publication des droits de vote au 31 août 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
03 septembre 2008	Communiqué des résultats consolidés du 1 ^{er} semestre 2008, diaporama de la réunion de présentation desdits résultats. Disponibles sur le site www.sogeclair.fr
4 septembre 2008	Publication des résultats du 1 ^{er} semestre 2008 par avis financier dans Les ECHOS
12 septembre 2008	Rapport financier semestriel portant sur le semestre clos le 30 juin 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
18 septembre 2008	Communiqué annonçant la cession de THARSYS et son rachat par le groupe LACROIX Electronique. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
02 octobre 2008	Publication des droits de vote au 30 septembre 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
05 novembre 2008	Publication des droits de vote au 31 octobre 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
14 novembre 2008	Publication du chiffre d'affaires consolidé du 3 ^{ème} trimestre 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr

18 novembre 2008	Publication de l'information financière trimestrielle du trimestre clos le 30 septembre 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr . Communiqué informant des modalités de mise à disposition.
04 décembre 2008	Publication des droits de vote au 30 novembre 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
19 décembre 2008	Communiqué d'adhésion aux recommandations AFEP – MEDEF. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
23 décembre 2008	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 15/12/2008 au 19/12/2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
05 janvier 2009	Publication des droits de vote au 31 décembre 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
05 janvier 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 22/12/2008 au 26/12/2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
06 janvier 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 29/12/2008 au 02/01/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
12 janvier 2009	Bilan annuel du contrat de liquidité contracté avec CM-CIC Securities. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
12 janvier 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 05/01/2009 au 09/01/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
20 janvier 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 12/01/2009 au 16/01/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
23 janvier 2009	Publicité effectuée en application de l'article R.225-34-1 du code de commerce
28 janvier 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 19/01/2009 au 23/01/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
03 février 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 26/01/2009 au 30/01/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
04 février 2009	Publication des droits de vote au 30 janvier 2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
09 février 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 26/01/2009 au 30/01/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
11 février 2009	Publication du chiffre d'affaires consolidé 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
16 février 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 09/02/2009 au 13/02/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
27 février 2009	Publication de l'information financière trimestrielle du trimestre clos le 31 décembre 2008. Disponible sur le site www.sogeclair.fr . Communiqué informant des modalités de mise à disposition.
05 mars 2009	Publication des droits de vote au 27 février 2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
18 mars 2009	Publication des résultats 2008. Communiqué et diaporama de présentation des résultats. Disponibles sur le site www.sogeclair.fr
19 mars 2009	Avis financier de publication des résultats annuels 2008 paru dans le quotidien Les Echos
1 ^{ER} avril 2009	Communiqué informant de la création en Tunisie de la filiale CLAIRIS TECHNOLOGIES MEDITERRANEE. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
06 avril 2009	Publication des droits de vote au 31 mars 2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
07 avril 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 30/03/2009 au 03/04/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
15 avril 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 06/04/2009 au 10/04/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr
20 avril 2009	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 13/04/2009 au 17/04/2009. Disponible sur le site www.sogeclair.fr

2.11.2. Calendrier prévisionnel des publications en 2009

Chiffre d'affaires 2008	Semaine 07
Résultats annuels 2008	Semaine 12
Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2009	Semaine 20
Chiffre d'affaires 2^{ème} trimestre 2009	Semaine 33
Résultats semestriels	Semaine 36
Chiffre d'affaires 3^{ème} trimestre 2009	Semaine 46

Ce calendrier est donné à titre indicatif ; les dates citées peuvent être sujettes à modification.

3. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par les dispositions du Code de Commerce.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à un.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante douze ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le conseil d'administration est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où l'ordre du jour est fixé par le ou les demandeurs, celui-ci est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social ou en tout autre local ou localité indiqué dans la convocation mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres son président. Il détermine sa rémunération. La limite d'âge des fonctions de président est fixée à soixante douze ans.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société. Il rend compte dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans la société.

Il a été établi un règlement intérieur du conseil d'administration en date du 16 mars 2007.

3.2. Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2008

Cf. Rapport du conseil d'administration paragraphe 5.2.

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Philippe Robardey	Président Directeur Général et administrateur	25/05/2007 (renouvellement)	2013	néant	- Administrateur de Clairis Technologies SA - Administrateur d'EDT - Représentant permanent de SOGECLAIR au Conseil d'Administration d'Oktal SA - Administrateur de Sogemasa Ingenieria - Gérant de Tharsys (jusqu'au 12/09/2008) - Président de Clairis Technologies Limited (UK) - Président de Sera Ingénierie - Membre du Comité de Direction d'AVIACOMP SAS
Jean-Louis Robardey	Administrateur	25/05/2007 (renouvellement)	2013	Néant	- Administrateur et Président d'EDT - Administrateur de Clairis Technologies SA Gérant de la société civile Solair
Michel Grindes	Administrateur	17/05/2008 (renouvellement)	2014	Néant	- Gérant de MBZ Consultants
Bernard Ziegler	Administrateur	17/05/2008 (renouvellement)	2014	Néant	- Administrateur de Sogemasa Ingenieria (jusqu'au 09/10/2008)
Jacques Riba	Administrateur	10/06/2005 (renouvellement)	2011	Néant	- Président du conseil d'administration de Sunn et de RBH Investissements, - Administrateur de Courtois SA (mandats non exercés au 31/12/2008) - Gérant de PAGESTRI
Alain Ribet	Administrateur	25/05/2007 (renouvellement)	2013	Néant	- Administrateur de Clairis Technologies - Directeur Expert de Clairis Technologies SA - Administrateur d'EDT - Président de S2E Consulting
Alberto Fernandez	Administrateur	17/05/2006	2012	Néant	- Président and CEO de Jefe Jeronimo SL - Membre du conseil d'administration d'Aresa, - Membre du Comité de stratégie d'Asco
Gérard Blanc	Administrateur	25/05/2007	2013	Néant	- Administrateur de Valéo
Huguette Robardey	Administrateur	09/04/2001 (renouvellement)	12/03/2005 (démission)	Secrétaire du Conseil d'Administration	- Présidente de Clairis Technologies - Administrateur de EDT

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Michel Bourdet	Administrateur	09/04/2001 (renouvellement)	25/01/2005 (démission)	Néant	-Administrateur de Clairis Technologies (jusqu'au 25 mai 2007) - Administrateur d'EDT (jusqu'au 10 novembre 2006)

3.3. Expertise et expérience des membres du directoire et du conseil de surveillance en matière de gestion

Philippe ROBARDEY

Formation de gestion. Directeur général de SOGECLAIR pendant 9 ans avant d'en prendre la Présidence en 2003. A conduit l'introduction en bourse de SOGECLAIR et son développement à l'international.

Jean-Louis ROBARDEY

Entrepreneur. Président fondateur de SOGECLAIR. Au total, plus de 40 ans d'expérience de Direction d'entreprise.

Alain RIBET

Plus de 40 ans d'expérience dans le secteur aéronautique. Dans le cadre de ses activités au sein du bureau d'études d'Airbus France, a assuré le management et la gestion budgétaire associée de tronçons d'avions.

Bernard ZIEGLER

X – SUPAERO. Ancien pilote d'essai et Vice Président / directeur technique d'Airbus. Référence mondiale des technologies de l'aéronautique depuis plus de 30 ans.

Michel GRINDES

Ancien Président d'Airbus North America. A assuré des fonctions de direction de contrôle de gestion, de directeur financier adjoint et de direction des achats.

Jacques RIBA

Entrepreneur. Fondateur de la société Chipie Junior puis Président de Chipie. A exercé des fonctions d'administrateur au sein de plusieurs sociétés cotées.

Alberto FERNANDEZ

Ancien président d'Eads Casa et d'Airbus Military Company.

Ancien président de l'Afarmade (association espagnole d'armement et matériel de défense et sécurité)

Gérard BLANC

Ancien Executive Vice President des Opérations chez Airbus et membre du comité exécutif d'Airbus.

3.4. Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Monsieur Jean-Louis ROBARDEY, administrateur, est le père de Monsieur Philippe ROBARDEY, Président Directeur Général.

La société compte 5 administrateurs indépendants, tous nommés compte tenu, notamment, de leurs compétences et de la maîtrise qu'ils ont des enjeux stratégiques des marchés sur lesquels intervient la société. Les critères qui ont été retenus sont ceux préconisés par le rapport AFEP-MEDEF. Le Conseil d'Administration ne comporte pas d'administrateurs élus par les salariés.

Lors de sa séance du 12 mars 2009, le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale du 28 mai 2009, la faculté d'instituer un collège de censeurs et de modifier en conséquence les statuts.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration sont domiciliés au siège social de la société.

A la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du conseil d'administration, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

3.5. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance de la direction générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du conseil d'administration concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

3.6. Evaluation du Conseil d'Administration

Cf. rapport du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 28 mai 2009.

3.7. Comités :

Il existe un Comité des rémunérations qui comprend l'ensemble des administrateurs à l'exception de Monsieur Philippe ROBARDEY. Le Comité analyse une fois par an les rémunérations des membres du Comité de Direction. Il décide de l'évolution de la rémunération fixe du Président Directeur Général et propose un cadre d'évolution pour les autres membres du Comité de Direction.

La méthode suivante a été mise en place pour fixer les rémunérations et leurs évolutions pour chacun des membres du Comité de Direction.

Personne concernée	Sur proposition du Président Directeur Général	Administrateurs consultés	Fréquence
Président Directeur Général	NON	Tous sauf le PDG	1 fois par an
Autres membres du Comité de Direction	OUI	Tous	1 fois par an

Dans le cadre des recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008, le Conseil a décidé, lors de sa réunion du 12 mars 2009, d'étendre la mission du Comité des rémunérations à l'examen des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

Un comité d'audit a été constitué par le Conseil lors de sa réunion du 18 décembre 2008 afin d'être en conformité avec la nouvelle réglementation. Il est composé de trois administrateurs, dont deux administrateurs indépendants. Il a pour mission, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'administration, d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

3.8. Rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects, versés à chaque mandataire social pour 2008

Cf. paragraphe 5.4 du rapport du Conseil d'administration.

3.8.1. Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur de l'émetteur

Monsieur Michel GRINDES et Monsieur Bernard ZIEGLER pour MBZ Consultants : convention avec une filiale de SOGECLAIR (facturation : 22 500 € en 2008).

Monsieur Alberto FERNANDEZ : convention avec SOGECLAIR (facturation : 20 000 € en 2008)

3.8.2. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Néant.

3.8.3. Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou aux membres de la famille

Rente viagère constituée au profit de Monsieur et Madame Jean-Louis ROBARDEY en règlement d'un fonds de commerce (E.D.T.) totalement amorti.

3.8.4. Stocks-options

Néant.

3.9. Composition du Comité de direction au 31/12/2008

Philippe ROBARDEY, Président Directeur Général de SOGECLAIR
Marc DAROLLES, Directeur Général Adjoint de SOGECLAIR, Directeur Général de CLAIRIS TECHNOLOGIES
Didier LANGLOIS, Directeur Technique de SOGECLAIR, Président d'AVIACOMP SAS et Directeur Général de SOGEMASA INGENIERIA
Bruno FARGEON, Directeur Général d'OKTAL SA
John JANKE, Directeur de CLAIRIS TECHNOLOGIES Limited
Jean LATGER, Président Directeur Général d'OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT
Yves SAGOT, Directeur Général de HIGH END ENGINEERING
Sylvain CROSNIER, Directeur Général de SERA INGENIERIE

Au 31 décembre 2008, les rémunérations annuelles brutes versées aux membres du Comité de Direction représentent un montant total de 971 565 € et se décomposent comme suit :

- Rémunération de base brute : 853.189 €
- Rémunération variable 2007 : 105 188 €
- Avantages en nature : 13 188 €

3.10. Contrôle interne

Cf. Rapport du président à l'Assemblée Générale.

4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2009 (exercice clos le 31 décembre 2008)

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes (individuels et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe.

Les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

1 Situation du groupe

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend, à la clôture de l'exercice écoulé, les sociétés AVIACOMP SAS créée mi 2008, CLAIRIS TECHNOLOGIES LTD, CLAIRIS TECHNOLOGIES SA, EDT SA, HEE GmbH, SOGEMASA INGENIERIA, S2E CONSULTING SAS, SERA INGENIERIE SAS, OKTAL SA, OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS.

La société THARSYS a fait l'objet d'une cession au groupe LACROIX en date du 12 septembre 2008.

La joint-venture avec le groupe VECTRA devrait être opérationnelle en 2009.

1.1 Bilan de l'activité

Les comptes consolidés de notre groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 73.889 k€ en baisse de 1,5% (0,3% à périmètre constant). Le résultat s'établit à 2.178 k€ contre 1.762 k€ pour l'exercice précédent. L'activité à l'international représente 37% du chiffre d'affaires.

La **France** progresse de 5%, le **reste du monde** de 18%, notamment Canada et Russie. L'**Europe**, en repli de 10%, est marquée par un ralentissement en Allemagne et en Espagne, alors que la croissance au Royaume-Uni s'accélère en fin d'année.

L'activité de l'exercice a globalement été marquée par :

- pour le pôle Ingénierie & Conseil
 - une activité stable à -1% (+0.5% à périmètre constant) compte tenu d'un recul d'activité en Allemagne et en Espagne compensé par une croissance de l'activité en France et un bon niveau d'activité au Royaume-Uni,
 - des gains de contrats pluri-annuels de près de 38 M€,
 - des accords de partenariats complémentaires offshore (Inde),
 - en partenariat avec le groupe MECACHERS, la création d'AVIACOMP SAS, qui a pour activité la conception, la définition, la fabrication, l'assemblage et le montage d'ensembles et de sous-ensembles mécaniques complexes notamment dans le domaine du composite,
 - une activité commerciale soutenue tout au long de l'année,

- pour le pôle Simulation
 - un ralentissement de l'activité marqué par la baisse du secteur Défense,
 - une croissance du chiffre d'affaires dans les secteurs aéronautique et automobile,
 - des décalages dans les prises de décision des clients,
 - une augmentation des appels d'offres dans le secteur ferroviaire.

L'exercice 2008 aura, par ailleurs, permis une nouvelle réduction de la dette.

L'effectif moyen, équivalent temps plein, est de 844 personnes, en baisse de 0,35%, sur l'exercice 2008.

1.2 Evolution prévisible – Perspectives d'avenir

Compte tenu des incertitudes économiques, les perspectives d'avenir restent hypothétiques. Toutefois, nous anticipons, hors événements particuliers, une légère reprise de la croissance pour l'exercice 2009.

En termes d'effectifs, il est envisagé une augmentation ciblée de façon à accompagner la croissance de l'activité en capitalisant les compétences propres, tout en conservant un taux de flexibilité suffisant.

1.3 Evénements importants survenus depuis la clôture

Le début d'exercice 2009 est marqué par :

- des prises de commandes soutenues dans le pôle simulation,
- l'amélioration des coopérations permettant un redressement prévisible de l'Espagne,
- un projet de création d'une filiale de CLAIRIS TECHNOLOGIES en Tunisie. Cette société, dénommée CLAIRIS TECHNOLOGIES MEDITERRANEE, réalisera des activités d'ingénierie dans le cadre d'une politique nearshore.

1.4 Activités en matière de recherche et développement

Comme par le passé, la très grande majorité des contrats que nous avons réalisés pour nos clients en 2008 a consisté en des travaux de développement.

Nous portons à votre attention que nous avons immobilisé à l'actif du bilan (Frais de Développement) les dépenses de développement et frais financiers afférents pour un certain nombre de projets, dans le respect et selon les principes fixés par les normes comptables applicables (IAS 38 et 23, directives nationales).

Les travaux de développement ayant donné lieu à de nouvelles immobilisations en 2008 concernent des projets de moteurs de simulation pour les secteurs automobile, ferroviaire et trafic aérien (ScanNer, OkSimRail, ScanAds) dans le pôle Simulation pour plus de 400 k€.

Les travaux de développement ayant donné lieu à des dotations aux amortissements en 2008 concernent :

- pour le pôle Ingénierie & Conseil : le projet Planchers A380,
- pour le pôle Simulation : les projets précédemment cités.

Cf. annexe consolidée Note 1.2.2.

Par ailleurs, des activités de Développement non immobilisées ont été réalisées dans les domaines des équipements simulés, des cockpits d'avion et des systèmes de protection des véhicules militaires.

1.5 Analyse des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe vous ont été communiqués au format IFRS et vous sont commentés ci-après. Nous vous demanderons d'approuver ces comptes.

Compte de résultat

L'analyse du compte de résultat fait apparaître :

- un chiffre d'affaires de 73.889 k€ (contre 75.004 k€ l'exercice précédent) ⁽¹⁾
- des autres produits de l'activité pour 1 850 k€
- des charges d'exploitation hors dotations d'un montant de 69.415 k€ contre 69.787 k€ l'exercice précédent
- des charges externes pour 23.888 k€ contre 25.524 k€ pour l'exercice précédent
- des charges de personnel d'un montant de 44.354 k€
- des dotations aux amortissements et aux provisions d'un montant de 4.005 k€
- des résultats sur cession de participations consolidées pour 920 k€
- des autres produits et charges opérationnelles pour (301) k€
- un résultat opérationnel de 2.939 k€
- un coût d'endettement financier net de (520) k€ dont (140) k€ de pertes nettes de change
- un résultat net consolidé de 2.178 k€ et une part du groupe de 2.163 k€, contre respectivement 1.762 k€ et 1.486 k€ pour l'exercice précédent

(1) compte tenu de la réduction de périmètre

Bilan

L'analyse du bilan consolidé fait apparaître :

A l'actif :

- des écarts d'acquisition en baisse du fait de la cession de la société Tharsys,
- des immobilisations incorporelles en baisse sensible sous l'effet conjugué des nouvelles activations du pôle simulation et des amortissements, notamment dans le pôle Ingénierie & Conseil (structures planchers A380),
- des immobilisations corporelles en légère baisse par suite du ralentissement des investissements,
- des stocks & en-cours en baisse,
- des créances clients et autres actifs courants en augmentation compte tenu de la dégradation des délais de règlements clients malgré un suivi régulier du crédit client.

Au passif :

- des capitaux propres en progression très sensible avec les résultats du groupe et malgré une distribution de dividendes aux actionnaires de SOGECLAIR SA et aux minoritaires des filiales de 510 k€,
- des avances conditionnées en baisse sous l'effet conjugué des attributions et des remboursements,
- des dettes fournisseurs en augmentation, malgré la diminution des achats et plus particulièrement de la sous-traitance,
- des dettes fiscales & sociales en augmentation malgré le léger recul de l'activité,
- d'autres passifs courants en baisse sensible.

Analyse sectorielle

L'analyse des résultats par secteur fait apparaître, après éliminations intra-groupe et frais de fonctionnement de la holding :

COMPTE DE RESULTAT PAR ACTIVITES en milliers d'euros	Pôle Ingénierie & Conseil	Pôle Simulation	Holding	Total
Chiffre d'affaires	61 643	12 201	45	73 890
Autres produits de l'activité	334	1 482	34	1 850
Achats consommés	-19 104	-3 183	-1 425	-23 712
Charges de personnel	-34 743	-8 021	-1 546	-44 310
Impôts et taxes	-781	-267	-135	-1 183
Dotation aux amortissements et provisions	-3 302	-610	-92	-4 005
Autres charges	-71	-82	-56	-210
Opérations d'exploitation Intra-Groupe	-3 629	-55	3 683	
Résultat opérationnel courant	347	1 465	508	2 320
Résultat sur cession de participations consolidées			920	920
Autres produits et charges opérationnels	-203	-58	-41	-301
Résultat opérationnel	144	1 407	1 388	2 939
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie*	-127	33	-36	-131
Coût de l'endettement financier brut	-247	-2	-141	-390
Coût de l'endettement financier net	-375	31	-178	-521
Autres produits et charges financiers	-17	18		1
Opérations financières Intra-Groupe	576	63	-638	
Dividendes				
Résultat avant impôt	328	1 519	571	2 418
Charges d'impôt	107	-296	-51	-241
Résultat après impôt	435	1 223	520	2 178
Résultat net total	435	1 223	520	2 178
Part du groupe	645	998	520	2 163
Part des minoritaires	-210	225		15

* dont 140 k€ de pertes nettes de change dans le pôle Ingénierie & Conseil

L'analyse du chiffre d'affaires par secteur fait ressortir la répartition suivante :

- Aéronautique et trafic aérien : 73 %
- Automobile et ferroviaire : 16 %
- Défense et industrie : 11 %

1.6 Facteurs de risques et incertitudes

Sont traités ci-dessous les risques spécifiques à la société et à son secteur d'activité, classés selon notre ordre d'importance.

Risques d'exécution

SOGECLAIR intervient auprès de ses clients selon 3 types de contrats :

- Support et projet en assistance technologique à 35% de l'activité : il s'agit en quasi totalité de contrats en obligation de moyens. Leur durée se situe dans une fourchette de 3 mois à 1 an.
- Work packages / Développement à 36% de l'activité: il s'agit de contrats en obligation de résultat. Leur durée se situe entre 1 mois et 5 ans.
- Systèmes produits et services associés à 29% de l'activité: il s'agit de contrats :

- comportant une offre associée à celle de SOGECLAIR (par exemple fabrication chez un partenaire). Ces contrats ont une durée longue avec des obligations de résultat pouvant aller jusqu'à 15 ans,
- de développement et fourniture d'équipements sous la responsabilité de SOGECLAIR en source unique. Leur durée est fonction du type d'équipement.

Les contrats de support et projet en assistance technologique ainsi que la fourniture d'équipements, ne comportent que peu de risques d'exécution, SOGECLAIR n'ayant qu'une obligation de moyen ou étant seul maître de la définition du produit à réaliser.

Les contrats de work packages et développement ou de co-développement présentent de façon inhérente des risques d'exécution dont les causes racines sont par ordre chronologique :

- a) sous estimation initiale dans l'offre,
- b) spécifications techniques floues et clauses contractuelles très extensives,
- c) demandes de travaux supplémentaires pendant la phase de développement sans accord commercial préalable formel,
- d) difficultés techniques particulières,
- e) conditions d'acceptation finales sujettes à interprétation.

La maîtrise de tels risques, spécialement ceux d'origine b) et c) supposent une organisation tant commerciale que de gestion de programme tout à fait particulière qui fait la difficulté de ce type de contrat, mais crée réciproquement une barrière d'entrée importante vis-à-vis des acteurs traditionnels de la R&D externalisée.

Risques de dépendance

Clients

En 2008 tous secteurs confondus, le groupe a compté 232 clients actifs, c'est-à-dire facturés au cours de l'exercice répartis sur l'ensemble des secteurs d'activité, représentant une diversité suffisante, aussi bien de clientèle que de nombre de contrats, pour ne pas souffrir de dépendance gênante.

Réciproquement, la qualité et la fidélité des clients du groupe limitent le risque de volatilité et de solvabilité des créances et la taille et la qualité de ces clients constituent un gisement de marchés à développer pour SOGECLAIR.

En termes chiffrés :

- les 50 premiers cumulent 92% du chiffre d'affaires consolidé et sont harmonieusement répartis entre les segments Aéronautique & Trafic Aérien, Défense & Industrie, Automobile & Ferroviaire ; parmi ceux-là six sont des nouveaux clients,
- les 20 premiers cumulent 82% du chiffre d'affaires consolidé ; parmi ceux-là 100% étaient déjà clients en 2007,
- les 10 premiers cumulent 72% du chiffre d'affaires consolidé contre 75% en 2007; parmi ceux-là 100% étaient déjà clients en 2007,
- les 5 premiers clients cumulent 64% du chiffre d'affaires consolidé, contre 68% en 2007, et se répartissent entre les segments Aéronautique & Trafic Aérien et Défense & Industrie,
- Le 1^{er} client du groupe, AIRBUS France, représente 36% du chiffre d'affaires consolidé, contre 34% en 2007. L'entreprise européenne AIRBUS représente 56% du chiffre d'affaires consolidé contre 58% en 2007, avec une centaine de contrats distincts répartis sur 5 entités qui le composent : France, Deutschland, España, United Kingdom et Central Entity.

Partenaires

En 2008, le pôle Ingénierie & Conseil a renforcé son accord avec le groupe MECAHERS en créant AVIACOMP SAS, société spécialisée dans la conception et la fabrication de sous-ensembles aéronautiques composites.

Les partenariats historiques avec ICSA, MASA ou MECHTRONIX se déroulent de façon correcte et ne font pas anticiper de risque sur les affaires du groupe.

Il est à noter que la société Mecachrome avec laquelle nous sommes partenaires dans ADM a été placée sous procédure de sauvegarde le 12 décembre 2008.

Le risque identifié a fait l'objet d'une provision sur créances d'un montant de 100 683 € HT.

Le pôle simulation a renforcé son réseau international de partenaires et d'intégrateurs existants. Les partenariats historiques se déroulent de façon correcte et ne font pas anticiper de risque sur les affaires du groupe

Fournisseurs et sous-traitants

L'indépendance des fournisseurs et sous-traitants est assurée par la mise en œuvre des principes directeurs suivants :

- conservation en propre de la relation client et de la maîtrise d'œuvre (spécification, conception préliminaire et validation, réalisation des éléments critiques), permettant de conserver les facteurs différenciateurs essentiels,
- sélection de sociétés ne disposant ni de la volonté de, ni des capacités à, traiter en direct les contrats de SOGECLAIR, hors choix imposé par le client,
- nombre suffisant pour ne souffrir d'aucune position dominante et pouvoir répartir le risque industriel et financier,
- nombre suffisamment réduit pour peser suffisamment sur les conditions commerciales et techniques.

L'ensemble du groupe travaille ainsi avec plusieurs dizaines de fournisseurs et sous-traitants qui lui apportent leur soutien dans les domaines de la mécanique, de l'électronique et de la simulation.

Risques commerciaux

Programmes clients

SOGECLAIR s'est engagé fin 2001 sur un contrat en « risk-sharing », dans le cadre du programme A380. Ce contrat est à date le seul impliquant pour SOGECLAIR un financement et une prise de risque commercial partagée avec son client.

Ce contrat porte sur la conception et la réalisation des structures de planchers pour la pointe avant de l'avion, en co-développement via la société ADM et les parties sont convenues d'étaler le remboursement des dépenses et frais sur les 300 premiers avions produits.

A fin décembre 2008, le carnet de commandes A380 annoncé par Airbus comptait 202 commandes fermes et avait souffert de l'annonce des retards de programme et de l'annulation des commandes pour la version Freighter en 2006, qui ne nous apparaît cependant pas remettre en cause la viabilité commerciale du programme pour lequel Airbus s'est fixé un objectif de 800 avions livrés et sachant que le Boeing 747 a été commandé à plus de 1500 exemplaires.

Nos livraisons cumulées à fin 2008 s'élevaient à 47 (dont 13 pour l'année 2008). Nos hypothèses de ventes pour les exercices à venir ont été révisées pour tenir compte de l'effet très sensible sur 2009 et 2010 des retards qui ont pesé environ 1.300 k€ en 2007 et 1.200 k€ en 2008 et devraient impacter 2009 d'environ 950 k€.

Ce programme a fait l'objet d'une immobilisation des dépenses de Développement engagées jusqu'à fin 2006 et amorties en linéaire sur 8 ans depuis début 2005.

Nous vous informons par ailleurs que certains appels d'offres du programme A350 sur lequel notre groupe entend se positionner incluent des clauses de risk-sharing.

D'autre part, les risques de perte à terminaison ont été identifiés et ont fait l'objet de provisions à hauteur de 303 k€.

Ventes propres

S'agissant du développement d'équipements pour simulateurs statiques de vol (Trainers), les ventes directes ont progressé sensiblement.

Celles résultant du partenariat mis en place avec MECHTRONIX ont sensiblement augmenté.

S'agissant du développement de moteurs de simulation (ScanER, ScanADS et OKSimRail), les débouchés et volumes de vente constatés sur les versions existantes de ces produits confortent le retour sur investissement de ces nouvelles versions en particulier dans le domaine automobile.

S'agissant du développement du modèleur de terrain (Agetim), déjà utilisé avec profit sur des programmes clients, nous avons constaté une augmentation de la demande de nos clients en matière de maintenance.

Risques de marché

La Direction de SOGECLAIR est organisée pour suivre et gérer les risques de taux, de change et de liquidité avec :

- le suivi de la trésorerie,
- le suivi de la dette moyen/long terme,
- des échanges fréquents avec les partenaires financiers pour évoquer les évolutions des taux sur le court terme ou sur le moyen terme,
- la participation à divers forums, débats, présentations.

Risque action

SOGECLAIR n'ayant accordé aucune garantie liée, directement ou indirectement, à l'évolution du cours de l'action, son risque action est limité à l'impact d'une évolution du cours sur ses actions auto-détenues.

SOGECLAIR détient d'une part 4 302 actions propres au 31 décembre 2008, au titre de sa quote-part dans le contrat d'animation du titre. Une variation de 10% du cours aurait ainsi une incidence d'environ 7 300 € sur le résultat consolidé.

A ce jour, SOGECLAIR détient par ailleurs 47 895 actions propres, dont 43 097 actions issues de la fusion/absorption de la société LPPI et 4 798 ayant fait l'objet d'un programme de rachat d'actions entre décembre 2008 et février 2009. La variation du cours de ces actions n'a aucune influence sur les comptes consolidés du groupe puisqu'elles font l'objet d'une écriture d'annulation dans les capitaux propres, en application des règles comptables.

La variation du cours de ces actions a eu une influence sur les comptes sociaux de SOGECLAIR SA dans la mesure où le cours a chuté durablement en deçà de leur valeur d'apport. Une provision de 180.451 € a été comptabilisée au 31 décembre 2008.

Risques financiers

Taux

L'exposition à taux variable se limitait à fin décembre 2008 aux concours court-terme courants ; en effet, nous avons pris fin novembre 2005 la décision de couvrir, par un swap à taux fixe, l'emprunt moyen-terme « en cloche » à taux variable que nous avons mis en place début 2002 pour financer le contrat des planchers A380. Cette opération, exécutée dans des conditions de marché très satisfaisantes, se révèle toujours efficace et nous met à l'abri d'une augmentation des taux directeurs.

Cf annexe consolidée note 1.2.3.

Change

Au cours de l'exercice 2008, l'exposition du groupe à ce risque est limitée et son impact qui représente (140) k€ net, concerne :

- principalement le compte courant de trésorerie entre Sogclair et notre filiale au Royaume-Uni, pour un impact de (130) k€,
- des ventes en \$ concernant des équipements simulés pour un impact de (10) k€.

Le contrat de conception du tronçon central de l'A350, remporté en 2008 comprend pour partie un paiement en dollars US qui ne nécessite pas à ce jour de couverture particulière.

Nous vous informons cependant que certains contrats gagnés en 2008 dans l'aéronautique incluent des clauses de paiement en dollars US qui nous conduisent à mettre en place une politique de sous-traitance en dollars.

Liquidité / Trésorerie

L'exercice 2008 n'a pas connu d'aggravation du risque de liquidité, l'utilisation des concours bancaires reste très inférieure aux montants maximum de crédit autorisés par nos partenaires bancaires. La gestion attentive de l'entreprise a permis de réduire sensiblement la dette nette de 3 M€ à 1 M€ hors avances conditionnées.

Risques juridiques

SOGECLAIR n'est soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative.

Les risques de responsabilité civile professionnelle générale et produits aéronautiques sont couverts par des contrats d'assurance qui ont été étendus en 2007.

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de litige, arbitrage ou fait exceptionnel non provisionné, susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine de la société SOGECLAIR et du groupe.

Toutefois, en cas de survenance de litiges, ceux-ci font l'objet d'une analyse dès que le fait est avéré. Il est prioritairement recherché une solution amiable et rapide. En cas de contentieux et après échec de règlement amiable, une provision peut être constituée en fonction de l'analyse technique et contractuelle et de l'analyse juridique éventuelle. Ces éléments constituent la base de constitution de la provision.

Risques industriels et environnementaux

Sans objet.

Assurances

L'exercice 2008 a vu la mise en place d'un contrat de responsabilité civile et professionnelle générale à dimension internationale ainsi qu'un contrat flotte automobile.

Des actions sont en-cours dans le cadre de l'optimisation des garanties et la réduction des coûts.

1.7 Engagements

La présentation faite selon les normes comptables en vigueur n'omet aucun engagement hors bilan significatif.

Dettes et autres engagements à payer

(en k€)

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières à long terme	4 569	1 354	3 215	
Obligations en matière de location-financement	568	392	176	
Total	5 137	1 746	3 391	

Structure financière à moyen et long terme et spécificités au 31 décembre 2008

Caractéristiques des emprunts contractés	Montant global*	Conditions	Echéances	Couvertures	Covenants
Amortissables à taux fixe	1 834 k€	De 4,2 à 5,5%	2000-2012	N/A	Néant
Amortissable à taux variable**	2 380 k€	E6M + 1,1%	2006-2013	Swap (cf. infra)	Néant

* montant global à rembourser au 31.12.2008

** emprunt initial de 3,5 M€ auprès du CIC pour financer le contrat Planchers A380, initialement remboursable par paliers semestriels du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009 et ré-échelonné jusqu'en 2013.

Instruments de couverture

Il n'existe, à ce jour, au sein de SOGECLAIR SA ou du groupe, aucun engagement mettant en œuvre des instruments financiers complexes.

Il est porté cependant à votre attention la décision prise fin novembre 2005 au vu de la remontée des taux d'intérêt et de l'horizon de l'engagement restant, de couvrir l'emprunt à taux variable de 3,5 M€ contracté pour le contrat des planchers A380.

Le contrat souscrit est un contrat simple de Swap à 2,975% calé sur les échéances et le taux de référence de l'emprunt A380, conduisant à une efficacité de la couverture (au sens IAS39), même en tenant compte du ré-aménagement de l'emprunt (cf supra) et permettant l'inscription des écarts de juste valeur au Bilan en application de la comptabilité de couverture IFRS.

A la date d'arrêté des comptes et compte-tenu de la baisse du taux E6M (Euribor 6 mois) en 2008, dorénavant inférieur à 2.975%, ce contrat de couverture génère une perte latente de 1.569 € inscrit en réserves consolidées.

Garanties et cautions (Description des engagements hors-bilan liés à l'activité courante)

Cf. annexe consolidée Note 4.23.

Engagements reçus

Cf. annexe consolidée Note 4.23.

2 Situation des sociétés du Groupe

2.1 Activités et résultats de SOGECLAIR SA

Activité

Le contexte de l'exercice a été marqué par :

- une rentabilité opérationnelle en baisse liée à une forte pression sur les prix de la part de nos clients,
- un léger recul de l'activité du groupe,
- une amélioration très forte de la structure financière des entités,
- la baisse des investissements réalisés et le soutien aux filiales récemment créées.

Dans ce contexte, SOGECLAIR SA a exercé l'ensemble de ses missions de pilotage et coordination des activités du groupe.

En parallèle SOGECLAIR SA a continué d'assurer pour CLAIRIS TECHNOLOGIES SA , E.D.T. SA, OKTAL SA, OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT, THARSYS SARL (jusqu'à la date de cession) et AVIACOMP (créée mi 2008) leurs besoins en matière d'administration, gestion, paye et comptabilité.

L'exercice 2009 sera une nouvelle fois consacré à la poursuite de l'amélioration des performances, au renforcement du contrôle interne et du système d'information et plus généralement au développement des capacités du groupe, le tout dans un contexte économique incertain.

Chiffres

La société SOGECLAIR SA a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

- un chiffre d'affaires de 3.894 k€ (contre 3.307 k€ pour l'exercice précédent),
- un résultat net de 1.505 k€ (contre 1.034 k€ pour l'exercice précédent).

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes individuels.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R. 225-102 du Code du commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Prises de participation et de contrôle

Nous vous précisons enfin, qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, nous avons :

- acquis 55% du capital de la société AVIACOMP SAS, conjointement avec le Groupe MECAHERS.

Actions auto-détenues et participations croisées

Entre décembre 2008 et février 2009, SOGECLAIR a procédé à l'achat d'actions dans le cadre de son programme de rachat (cf. § risque actions ci-dessus).

Sanctions pour pratiques anti-concurrentielles

Néant.

Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

2.2 Activités et résultats du Pôle Ingénierie & Conseil

CLAIRIS TECHNOLOGIES SA

La baisse de la rentabilité est due à une augmentation des charges d'exploitation, notamment les dotations aux provisions, plus rapide que le chiffre d'affaires. On note par ailleurs la baisse de l'endettement de plus de 0,5 M€. Les principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2008 99,91 %	2008 (k€)	2007 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	29 570	29 123	+1.5%
Résultat d'exploitation	209	615	-66.0%
Résultat net	3	8	-62.5%
Fonds propres	2 147	2 144	+0.1%
Dette nette	4 055	4 570	-11.3%
Effectif moyen (ETP)	327	336	-2.7%

EDT SA

La rentabilité de la société a fortement progressé, tirée par la croissance de l'activité et la fin des coûts de restructuration de l'établissement secondaire. Les principaux indicateurs chiffrés tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2008 99,80 %	2008 (k€)	2007 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	9 535	7 840	+22.4%
Résultat d'exploitation	813	465	+74.8%
Résultat net	482	160	+201.2%
Fonds propres	668	339	+97.1%
Dette nette	596	370	+61.1%
Effectif moyen (ETP)	92	91	+1.1%

THARSYS SARL

Cette société a été cédée au 3^{ème} trimestre 2008.

S2E CONSULTING SAS

L'activité de la société, créée à fin 2006, a fortement augmenté durant cet exercice. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2008 46,98 %	2008 (k€)	2007 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	1 135	601	+88,5%
Résultat d'exploitation	224	0	N/A
Résultat net	143	-3	N/A
Fonds propres	238	99	+140%
Dettes nettes	-	30	N/A
Effectif moyen (ETP)	11	7	+57%

SERA INGENIERIE SAS

Une deuxième année d'activité conforme aux attentes. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2008 80,00 %	2008 (k€)	2007 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	1 923	779	+146.9%
Résultat d'exploitation	43	123	-65.0%
Résultat net	64	79	-19.0%
Fonds propres	393	329	+19.4%
Dettes nettes	-1 681	-51	N/A
Effectif moyen (ETP)	10	8	+25.0%

AVIACOMP SAS

Cette société créée mi-2008 n'a pas eu d'activité durant l'exercice.

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2008 55,00 %	2008 (k€)
Chiffre d'affaires	0
Résultat d'exploitation	-2
Résultat net	-2
Fonds propres	198
Dettes nettes	-98
Effectif moyen (ETP)	0

HEE GmbH

L'activité de la société a réduit durant l'exercice, avec une forte dégradation de la rentabilité. Un plan d'adaptation a été mis en place pour restaurer l'équilibre de la société dès 2009.

Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2008 79,16 %	2008 (k€)	2007 (k€)	Evolution
Chiffre d'affaires	19 842	23 048	-13.9%
Résultat d'exploitation	-511	845	N/A
Résultat net	-623	593	N/A
Fonds propres	2 807	3 430	-18.2%
Dettes nettes	-759	-1 552	+51.1%
Effectif moyen (ETP)	170	200	-15.0%

SOGEMASA INGENIERIA SA

Durant l'exercice, l'activité de la société a régressé, la dette s'est sensiblement dégradée. Un plan d'adaptation a été mis en place pour restaurer l'équilibre de la société dès 2009.

Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2008	2008 (k€)	2007 (k€)	Evolution
74,50 %			
Chiffre d'affaires	1 955	2 058	-5.0%
Résultat d'exploitation	-526	-72	-630%
Résultat net	-379	-81	-368%
Fonds propres	286	665	-57%
Dette nette	-85	-219	+61.2%
Effectif moyen (ETP)	20	32	-37.5%

CLAIRIS TECHNOLOGIES LIMITED

La société, créée en 2005, a poursuivi son développement. Son résultat net tient compte d'un abandon de créance de SOGECLAIR pour 661 k€. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2008	2008 (k€)	2007 (k€)	Evolution
100,00 %			
Chiffre d'affaires	1 285	558	+130.3%
Résultat d'exploitation	125	(477)	N/A
Résultat net	592	(517)	N/A
Fonds propres	(54)	(701)	N/A
Dette nette	388	683	-43.2%
Effectif moyen (ETP)	23	7	+228.6%

2.3 Activités et résultats du Pôle Simulation

OKTAL SA

L'activité de la société a légèrement diminué durant l'exercice, tandis que la rentabilité nette se redressait. Ses principaux indicateurs chiffrés tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2008	2008 (k€)	2007 (k€)	Evolution
97,94 %			
Chiffre d'affaires	9 912	10 280	-3.6%
Résultat d'exploitation	266	549	-51.5%
Résultat net	856	613	+39.6%
Fonds propres	2 715	2 340	+16.0%
Dette nette	-1 330	-2 232	+40.4%
Effectif moyen (ETP)	101	102	-1.0%

OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS

L'activité de la société a légèrement diminué durant l'exercice, tandis que la rentabilité nette a progressé. Ses principaux indicateurs chiffrés tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2008	2008 (k€)	2007 (k€)	Evolution
65,11 %			
Chiffre d'affaires	2 654	2 830	-6.2%
Résultat d'exploitation	580	542	+7.0%
Résultat net	610	417	+46.3%
Fonds propres	2 193	1 960	+11.9%
Dette nette	-796	-1 009	+21.1%
Effectif moyen (ETP)	27	26	+3.8%

3 Affectation du résultat

3.1 Proposition d'affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 1.505.076,93 €, auquel s'ajoute le report à nouveau d'un montant de 3.065.965,20 € de la façon suivante :

Origine

- Report à nouveau	3.065.965,20 €
- Bénéfice de l'exercice :	1.505.076,93 €

Affectation

- au Report à nouveau	
ainsi porté de 3.065.965,20 € à :	4.172.292,13 €
- Aux actionnaires, à titre de distribution de dividendes	398.750,00 €
Soit un dividende de 0,55 € par action	

Ainsi, le dividende revenant à chaque action, sera de 0,55 euros. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera payable le 9 juin 2009.

Au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions, seraient affectées au report à nouveau.

3.2 Les distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2005	290.000 € soit 0,40 € par action	Néant	Néant
2006	362.500 € soit 0,50 € par action	Néant	Néant
2007	398.750 € soit 0,55 € par action	Néant	Néant

3.3 Les charges non déductibles fiscalement

Nous relevons que les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts engagées au cours de l'exercice écoulé se sont élevées à 10.965 €.

Nous vous demanderons de les approuver ainsi que l'impôt correspondant s'élevant à 3.654 €.

4 Le capital de la société

4.1 Composition du capital de la société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2008, plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33%, de 50%, de 66,66%, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires	En capital	En droit de vote
Détenant plus de 5%	Anne ROBARDEY Huguette ROBARDEY Jean-Louis ROBARDEY Philippe ROBARDEY	Anne ROBARDEY Huguette ROBARDEY Jean-Louis ROBARDEY Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 10%	Philippe ROBARDEY	Huguette ROBARDEY Jean-Louis ROBARDEY Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 15%	Philippe ROBARDEY	Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 20%	Philippe ROBARDEY	Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 25%	Philippe ROBARDEY	Philippe ROBARDEY
Détenant plus du tiers	Philippe ROBARDEY	Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 50%	Néant	Néant
Détenant plus des 2/3	Néant	Néant
Détenant plus de 90%	Néant	Néant
Détenant plus de 95%	Néant	Néant

Aucune modification n'est intervenue dans cette liste durant l'exercice 2008.

4.2 Actionnariat salarié

Capital détenu

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas de participation des salariés au capital de la société telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce.

4.3 Actions détenues en propre

Opérations menées dans le cadre du programme de rachat

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Contrat de liquidité

- Nombre d'actions achetées : 19.068
Cours moyen des achats : 21,23 €
- Nombre d'actions vendues : 16.547
Cours moyen des ventes : 20,44 €
- Montant total des frais de négociation : 19.000 €

Hors contrat de liquidité

- Nombre d'actions achetées : 1.919
Cours moyen des achats : 16,72 €
- Nombre d'actions vendues : néant
- Montant total des frais de négociation : ns

Motifs des acquisitions	%
Animation du cours	91%
Actionnariat salarié	/
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	/
Opérations de croissance externe	9%
Annulation	/

Autres opérations

En dehors du programme de rachat d'actions, aucune autre opération n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Situation à fin d'exercice

La situation des titres en auto-détention est la suivante à la clôture de l'exercice :

Situation en fin d'exercice	Hors contrat d'animation	Contrat d'animation
Nombre d'actions détenues	45 016	4 302
Valeur comptable	940 569 €	72 704 €
Valeur nominale	197 272 €	

4.4 Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 14 mai 2008.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SOGECLAIR par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-17 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 30 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 2,175 M€.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs pour faire le nécessaire en pareille matière.

5 Administration et contrôle de la société

5.1 Mode d'exercice de la direction générale

Nous vous rappelons qu'au cours de sa séance du 23 mai 2003, le Conseil a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration.

5.2 Mandataires sociaux

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours des 5 dernières années

Nom et prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Philippe Robardey	Président Directeur Général et administrateur	25/05/2007 (renouvellement)	2013	Néant	- Administrateur de Clairis Technologies SA - Administrateur d'EDT - Représentant permanent de SOGECLAIR au Conseil d'Administration d'Oktal SA - Administrateur de Sogemasa Ingenieria - Gérant de Tharsys (jusqu'au 12/09/2008) - Président de Clairis Technologies Limited (UK) - Président de Sera Ingénierie - Membre du Comité de Direction d'AVIACOMP SAS
Jean-Louis Robardey	Administrateur	25/05/2007 (renouvellement)	2013	Néant	- Administrateur et Président d'EDT - Administrateur de Clairis Technologies SA Gérant de la société civile Solair
Michel Grindes	Administrateur	17/05/2008 (renouvellement)	2014	Néant	- Gérant de MBZ Consultants
Bernard Ziegler	Administrateur	17/05/2008 (renouvellement)	2014	Néant	- Administrateur de Sogemasa Ingenieria (jusqu'au 09/10/2008)

Nom et prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Jacques Riba	Administrateur	10/06/2005 (renouvellement)	2011	Néant	- Président du conseil d'administration de Sunn et de RBH Investissements, - Administrateur de Courtois SA (mandats non exercés au 31/12/2008) - Gérant de PAGESTRI
Alain Ribet	Administrateur	25/05/2007 (renouvellement)	2013	Néant	- Administrateur de Clairis Technologies - Directeur Expert de Clairis Technologies SA - Administrateur d'EDT - Président de S2E Consulting
Alberto Fernandez	Administrateur	17/05/2006	2012	Néant	- Président and CEO de Jefe Jeronimo SL - Membre du conseil d'administration d'Aresa, - Membre du Comité de stratégie d'Asco
Gérard Blanc	Administrateur	25/05/2007	2013	Néant	- Administrateur de Valéo
Huguette Robardey	Administrateur	09/04/2001 (renouvellement)	12/03/2005 (démission)	Secrétaire du Conseil	- Présidente de Clairis Technologies - Administrateur de EDT
Michel Bourdet	Administrateur	09/04/2001 (renouvellement)	25/01/2005 (démission)	Néant	-Administrateur de Clairis Technologies (jusqu'au 25 mai 2007) - Administrateur d'EDT (jusqu'au 10 novembre 2006)

5.3 Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Nous vous informons de l'expiration du mandat d'administrateur de M. Jean-Louis Robardey, le 28 mars 2009. Nous vous proposons, en conséquence, de renouveler ce mandat pour une nouvelle période de six années devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous proposons, en outre, de désigner M. Henri-Paul Brochet, né le 12 septembre 1945 à Limoges, demeurant 132, chemin Saint-Pierre – 31170 Tournefeuille, en qualité de nouvel administrateur pour une durée de six années devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

5.4 Les rémunérations des mandataires

Nous vous communiquons ci-dessous les rémunérations totales ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et par les sociétés contrôlées durant l'exercice clos le 31 décembre 2008 à chaque mandataire social.

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)		
M. Philippe Robardey (PDG)	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	267.242,60	250.826,60
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	267.242,60	250.826,60

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)				
M. Philippe Robardey	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- Rémunération fixe	198.170,64	198.170,64	198.170,64	198.170,64
- Rémunération variable	51.890,00	61.619,66	35.980,00	51.890,00
- Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- Jetons de présence	15.000,00	13.500,00	14.494,00	15.000,00
- Avantages en nature (véhicule de fonction)	2.181,96	2.181,96	2.181,96	2.181,96
TOTAL	267.242,60	275.119,70	250.826,60	266.890,04

La partie variable de la rémunération versée à Monsieur Philippe Robardey en 2007 correspond à l'exercice 2006 ; celle versée en 2008 correspond à 2007. Cette partie variable de la rémunération est calculée sur 2% du résultat courant avant impôt (RCAI) consolidé.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2007	Montants versés en 2008
M. Gérard Blanc		
Jetons de présence	-	6.150
Autres rémunérations	-	-
M. Michel Bourdet		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
M. Alberto Fernandez		
Jetons de présence	5.400	6.150
Autres rémunérations	-	-
M. Michel Grindes		
Jetons de présence	5.400	6.150
Autres rémunérations	-	-
M. Jacques Riba		
Jetons de présence	5.400	6.150
Autres rémunérations	-	-
M. Alain Ribet		
Jetons de présence	13.900	15.550
Autres rémunérations (fixe)	48.000	48.000
Mme Huguette Robardey		
Jetons de présence	7.800	6.600
Autres rémunérations	-	-

M. Jean-Louis Robardey		
Jetons de présence	11.300	12.050
Autres rémunérations	-	-
M. Bernard Ziegler		
Jetons de présence	5.400	6.150
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	102.600	112.950

Règle de répartition des jetons de présence

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence a été fixé pour SOGECLAIR SA par le Conseil d'Administration du 5 mars 1998 selon les modalités suivantes :

« Les jetons de présence alloués au titre d'un exercice aux membres du conseil d'administration sont fixés par application des règles en matière de déductibilité fiscale et représentent tous les ans globalement 5 % de la rémunération moyenne attribués aux 5 salariés les mieux rémunérés de l'entreprise multipliés par le nombre de membres du conseil arrondis à la centaine d'euros la plus proche. Pour les exercices à venir, l'attribution des jetons au sein du conseil d'administration sera déterminée ainsi : part double pour le président et pour le ou les directeurs généraux administrateurs, part simple pour les autres-administrateurs. »

Il n'existe pas de critère d'attribution tel que le taux de présence aux réunions du conseil d'administration.

Le montant des jetons de présence sera maintenu pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant						

Tableau 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Néant			

Tableau 6

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	Néant					

Tableau 7

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
	Néant		

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS		
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT		
Date d'Assemblée	Plan 1	Plan 2
	Néant	Néant

Tableau 9

Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
	Néant			

Tableau 10

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Philippe Robardey PDG Date de début de mandat : mai 2007 Date de fin de mandat : AG 2013		Non		Non	Oui			Non

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Lors de sa séance du 18 décembre 2008, le conseil d'administration a autorisé un engagement au profit de Monsieur Philippe Robardey, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce aux termes duquel Monsieur Philippe Robardey percevra, en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, sauf pour cause d'échec tel que défini au paragraphe 2 ci-dessous ou de départ volontaire, une indemnité de 24 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat).

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de Résultat Opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 5 millions d'euros.

Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

Néant.

6. Les commissaires aux comptes

Les mandats de MM. Robert Morereau et Régis Morereau, commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale. Le mandat de M. Robert Morereau ne peut être renouvelé, dans la mesure où il est interdit à un commissaire aux comptes, personne physique, de certifier les comptes de la société durant plus de six exercices consécutifs.

Nous vous proposons de nommer la SARL MOREREAU AUDIT – 31200 TOULOUSE en qualité de commissaire aux comptes titulaire, ainsi que le cabinet JEAN BONNET – CJB AUDIT – 87000 LIMOGES en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

7. Les conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

8. Informations ayant un impact en termes d'offre publique

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires. Toutefois, il a été conclu le 3 décembre 2004 un engagement de conservation des titres de la Société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « Loi Dutreil » du 1^{er} août 2003. Cet engagement concerne la famille Robardey et Monsieur Marc Darolles et porte sur 150.040 actions et droits de vote y attachés.

Les droits de vote s'exercent conformément à l'article 15 de nos statuts.

Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 13 des statuts.

En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations figurant en annexe 2 du présent rapport.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de mandataire sont décrits au paragraphe 5.4. du présent rapport.

9. Création de la fonction de censeur

Nous vous demandons également de donner la faculté au Conseil d'Administration d'instituer un collège de censeurs composé de trois membres au plus, choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, pour une durée de six ans.

Les censeurs, qui assisteront aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative, disposeront du même droit d'information et de communication que celui des membres du Conseil.

Ils seront chargés de veiller à l'application des statuts, pourront émettre un avis sur tout point figurant à l'ordre du jour du Conseil et demander à son Président que leurs observations soient portées à la connaissance de l'Assemblée Générale s'ils le jugent à propos.

Si vous acceptez cette proposition, il conviendra de compléter les statuts de la société par un nouvel article 13 bis.

10. Délégations en matière d'augmentations de capital

Cf. Tableau Annexe 2

11. Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1 : LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

1. IMPACT SOCIAL

1.1. Emplois

L'effectif total consolidé du groupe, en valeur moyenne sur l'année exprimée en équivalent temps-plein, est réparti comme suit :

	2008	2007	2006
Ingénieurs, cadres et techniciens supérieurs	810	754	780
Techniciens et employés	34	93	56
TOTAL	844	847	836

Les régions Midi-Pyrénées et PACA comptent 511 collaborateurs pour 80 en Ile-de-France. La moyenne d'âge est de 35,8 ans avec un taux de renouvellement de 9,37 %.

Les contrats à durée déterminée représentant environ 2,3% de l'effectif. La proportion d'intérimaires par rapport à l'effectif total n'est pas significative.

Les créations de poste ont concerné moins de 10 personnes, principalement des ingénieurs et des experts dans les diverses spécialités du groupe.

Les perspectives d'activité et le besoin de capitaliser en interne sur les métiers nouveaux permettent d'espérer un maintien d'un bon niveau d'emplois dans SOGECLAIR en 2009.

1.2. Sous-traitance

SOGECLAIR fait régulièrement appel à des sociétés extérieures (sous-traitance).

Au total, la main d'œuvre extérieure représente 16% et ce taux résulte d'une adaptation permanente du groupe afin de répondre au mieux à des besoins :

- capacitaires sur ses métiers, s'agissant d'absorber un surcroît d'activité, non durable ou trop abrupt pour immédiatement y allouer des ressources propres, et préserver un niveau de flexibilité suffisant pour savoir faire face à des changements de facteurs économiques,
- de spécialité s'agissant de répondre à des besoins clients et disposer rapidement des savoir-faire avant de les avoir capitalisés en interne.

Pour ce faire, SOGECLAIR entretient un réseau de relations avec des sociétés fidèles et spécialisées :

- principalement en zone euro, reconnues pour leurs compétences, leur expérience et leur compétitivité,
- pour quelques unes hors zone euro, éprouvées quant à leurs compétences, apportant un surcroît de compétitivité et satisfaisant nos critères de qualité.

Il est raisonnable de penser que tandis que SOGECLAIR pourra continuer à créer des emplois, propres et sous-traités, en zone euro, la sous-traitance hors zone euro devra également croître afin de répondre aux exigences toujours plus fortes de nos clients en matière de coût et de compensation géographique (offshore).

1.3. Durée du travail / Absentéisme

Les sociétés de droit français sont assujetties au respect des durées légales du travail. Les accords de 35 h ont été contractés entre 2000 et 2002. La durée du travail pour les salariés à temps plein est soit de 35 h par semaine, soit basée sur 218 jours par an. Le personnel à temps partiel effectue les horaires suivants : de 14 h à 31 h par semaine.

Le taux d'absentéisme est de 2,82%. Les principaux motifs d'absentéisme sont des arrêts de travail pour (par ordre décroissant) paternité, maternité et maladie.

1.4. Politique de rémunération

Pour les filiales françaises, les évolutions des rémunérations font l'objet de négociations annuelles au sein de chaque structure. En 2008, les rémunérations ont évolué entre 2% et 3% toutes catégories de collaborateurs confondus.

1.5. Relations professionnelles / Bilan des accords collectifs

Chaque filiale française a ses propres institutions représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégation unique, délégués du personnel). Celles-ci sont réunies régulièrement soit par les directeurs de filiales, soit par les responsables des ressources humaines dans le respect des dispositions législatives. Les accords collectifs et/ou de branche font l'objet de suivis dans le cadre de ces réunions.

1.6. Conditions d'hygiène et sécurité

Compte tenu de l'activité de l'entreprise qui est réalisée quasi uniquement dans des espaces « bureaux », les conditions d'hygiène et de sécurité n'appellent aucun commentaire. Les espaces de travail font l'objet de maintenance et d'entretien continus.

1.7. Formation (filiales françaises)

En 2008, un montant de 533 645 € a été consacré aux dépenses de formation, représentant 2,64 % de la masse salariale. Les dépenses de formation, principalement techniques, sont destinées à maintenir un haut niveau technique et des compétences multiples pour l'ensemble des collaborateurs. Les dispositions législatives dans le cadre du DIF (droit individuel à la formation) sont mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2005.

1.8. Egalité professionnelle

En matière d'égalité professionnelle, la société veille à l'application des dispositions légales prévues et ne pratique aucune différence fondée sur d'autres critères que les compétences et les conditions de travail.

En particulier aucune distinction n'est établie entre hommes et femmes, tandis que la promotion pour l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés est recherchée, par des stages et embauches ou par le recours à des prestataires spécialisés (Centres d'Aide par le Travail, ...).

1.9. Œuvres sociales (filiales françaises)

Les œuvres sociales font partie des prérogatives des comités d'entreprise et portent sur des avantages consentis aux collaborateurs : restaurant d'entreprise, organisation de voyages et sorties sportives, réduction sur billetterie avion/cinéma/théâtre, locations vacances.

2. IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Aucune des sociétés du groupe SOGECLAIR n'a d'activité susceptible de porter atteinte à l'environnement. Par ailleurs, des consignes sont données en matière de consommation d'énergie et de papier ainsi que pour un tri sélectif des déchets, de façon à minimiser l'emploi de ressources environnementales.

ANNEXE 2 :**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE**

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	25/05/2007	24/07/2009	3.000.000 €	-	-	3.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	25/05/2007	24/07/2009	3.000.000 €	-	-	3.000.000 €
Autoriser d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	25/05/2007	24/07/2009	10 % du capital	-	-	10 % du capital
Autorisation d'augmentation du capital réservée aux adhérents PEE	25/05/2007	24/07/2009	3% du capital	-	-	3% du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	25/05/2007	24/07/2010	3 % du capital	-	-	3 % du capital
Autorisation d'émettre des options de souscription et/ou d'achat d'actions	25/05/2007	24/07/2010	2 % du capital	-	-	2 % du capital

ANNEXE 3 :**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS PROCHES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2008**

Aucune opération n'a été effectuée au cours de l'exercice 2008

<i>Nom et prénom</i>	
<i>Qualité</i>	
<i>Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus</i>	
<i>Description de l'instrument financier</i>	Néant
<i>Nombre total d'instruments financiers cédés</i>	
<i>Prix moyen pondéré</i>	
<i>Montant total des cessions</i>	
<i>Nombre total d'instruments financiers acquis</i>	
<i>Prix moyen pondéré</i>	
<i>Montant total des acquisitions</i>	

ANNEXE 4 :
TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES
(en €)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2004	EXERCICE 2005	EXERCICE 2006	EXERCICE 2007	EXERCICE 2008
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Nombre des actions ordinaires existantes.....	725 000	725 000	725 000	725 000	725 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription.....					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 946 229	2 574 345	3 219 407	3 307 059	3 894 934
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	876 493	782 959	1 525 933	1 061 348	1 999 103
Impôts sur les bénéfices	-274 106	5 982	309 867	-13 302	25 758
Participation des salariés due au titre de l'exercice.....	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	619 766	1 162 452	1 162 050	1 034 014	1 505 077
Résultat distribué	145 000	290 000	362 500	398 750	398 750 ^(*)
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions.....	1,59	1,07	1,68	1,48	2,72
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	0,85	1,60	1,60	1,42	2,07
Dividende attribué à chaque action	0,20	0,40	0,50	0,55	0,55 ^(*)
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	10	11	13	15	16
Montant de la masse salariale de l'exercice	555 399	773 915	946 741	1 058 532	1 072 385
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.).....	294 748	363 009	411 956	498 573	506 739

(*) projet

Rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions (article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce)

Chers Actionnaires,

En application du second alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce, nous vous indiquons les opérations réalisées dans le cadre de l'autorisation que vous avez consentie au conseil d'administration dans le cadre de la cinquième résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2007, conformément aux conditions décrites dans la note d'information visée par l'AMF le 21 mars 2000, sous le numéro 00.362.

L'autorisation de procéder à un programme de rachat d'actions propres a été donnée par l'assemblée générale du 12 avril 2000 et renouvelée par les assemblées des 9 avril 2001, 19 avril 2002, 23 mai 2003, 7 juin 2004, 10 juin 2005, 17 mai 2006, 25 mai 2007 et 14 mai 2008.

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte (1)	7,37%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois (2)	néant
Nombre de titres détenus en portefeuille (1)	53 433
Valeur comptable du portefeuille (1)	1 068 811 €
Valeur de marché du portefeuille (1)	785 465 €

(1) A la date du 27 février 2009

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant le 27 février 2009

Opérations réalisées au titre de la dernière autorisation (période du 15/05/2008 au 27/02/2009)

		Animation du titre	Actionnariat salarié	Opération de croissance externe	Couverture de valeurs mobilières	Annulation	Total
Achats	Nombre d'actions	18 268	/	4 798	/	/	23 066
	Prix	18,05 €	/	16,45 €	/	/	
	Montant	329 826 €	/	78 931 €	/	/	408 757 €
	Volume des actions utilisées (1)	100%	/	/	/		
Ventes / transferts	Nombre d'actions	14 603	/	/	/		14 603
	Prix	17,28 €	/	/	/		
	Montant	252 313 €	/	/	/		252 313 €

(1) animation du titre

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions. Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration

5. ETATS FINANCIERS

5.1. Comptes consolidés

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF en milliers d'euros	NOTES	2008	2007	2006
Ecarts d'acquisition	4.1	3 908	4 045	4 126
Immobilisations incorporelles	4.2	6 156	7 534	8 884
Immobilisations corporelles	4.3	2 135	2 502	2 718
Immobilisations financières	4.4	829	703	633
Autres actifs à long terme	4.5	100		
Actif non courant		13 128	14 784	16 361
Stocks et en-cours		66	155	94
Clients et comptes rattachés	4.6	27 766	25 575	31 159
Autres actifs courants		2 714	1 939	1 590
Impôts différés	4.7	801	477	475
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.8	4 159	5 977	2 541
Actif courant		35 506	34 123	35 859
Total Actif		48 634	48 908	52 220

PASSIF en milliers d'euros	NOTES	2008	2007	2006
Capital	4.9	2 900	2 900	2 900
Primes liées au capital		2 630	2 630	2 630
Actions propres	4.9	-933	-909	-909
Autres réserves				
Réserves et résultats accumulés		8 324	6 482	5 301
Capitaux propres, part du groupe		12 921	11 103	9 922
Intérêts minoritaires	4.10	1 375	1 420	1 274
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		14 296	12 523	11 196
Provisions à long terme	4.11	1 705	698	772
Avances conditionnées à long terme		1 763	1 831	2 283
Emprunts et dettes financières à long terme	4.12	3 264	5 268	5 510
Autres passifs long terme				
Passif non courant		6 732	7 798	8 564
Avances conditionnées à court terme		162	314	101
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	4.12	1 873	1 970	3 453
Emprunts et dettes financières à court terme	4.12	21	1 740	2 762
Autres dettes non courantes				
Provisions à court terme	4.13		176	
Fournisseurs et autres créditeurs		8 253	6 865	9 558
Dettes fiscales et sociales		14 289	13 897	13 254
Impôts différés	4.14	4	13	66
Autres passifs courants		3 003	3 610	3 265
Passif courant		27 605	28 587	32 460
Total Passif		48 634	48 908	52 220

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT en milliers d'euros	NOTES	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	4.15	73 890	75 004	80 230
Autres produits de l'activité	4.16	1 850	2 113	3 061
Achats consommés		-23 712	-25 524	-31 854
Charges de personnel		-44 310	-42 479	-41 676
Impôts et taxes		-1 183	-1 451	-1 622
Dotation aux amortissements et provisions		-4 005	-4 123	-3 920
Autres charges		-210	-333	-144
Résultat opérationnel courant		2 320	3 206	4 076
Résultat sur cession de participations consolidées	4.17	920		
Autres produits et charges opérationnels	4.18	-301	-230	-745
Résultat opérationnel		2 939	2 976	3 331
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-131*	-88	-9
Coût de l'endettement financier brut		-390	-529	-597
Coût de l'endettement financier net	4.19	-521	-616	-606
Autres produits et charges financiers	4.20	1	35	369
Résultat avant impôt		2 418	2 395	3 094
Charges d'impôt	4.21	-241	-633	-810
Résultat après impôt		2 178	1 762	2 284
Résultat net total		2 178	1 762	2 284
Part du groupe		2 163	1 486	1 876
Part des minoritaires		15	276	408
en euros	NOTES	2008	2007	2006
Résultat par action		2.98	2.05	2.59
Résultat dilué par action		2.98	2.05	2.59

* dont 140 k€ de pertes nettes de change

3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE en milliers d'euros	2008	2007	2006
Résultat net des sociétés intégrées	2 178	1 762	2 284
Avance conditionnée transformée en subvention		-338	
Impôts différés	-335	-47	-360
Amortissements et provisions	4 019	3 873	3 874
Plus ou moins-values de cession	-900	-92	-391
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et l'impôt	4 962	5 158	5 407
Elimination du coût de l'endettement financier net	521	616	606
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et l'impôt	5 483	5 774	6 013
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-2 263	3 322	-1 760
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3 221	9 096	4 253
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 460	-2 217	-4 940
Variations des prêts et avances consenties	-146		
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	126	266	828
Cessions d'actifs financiers	1		
Incidence des variations de périmètre	1 654		26
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	175	-1 950	-4 086
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère et aux minoritaires	-510	-517	-456
Variations des autres fonds propres	45	29	32
Acquisition d'actions propres	-24		
Coût de l'endettement financier net	-521	-616	-606
Emissions d'emprunts et ressources autres	122	1 117	4 058
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-2 573	-2 751	-3 874
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-3 461	-2 739	-846
Incidence des variations de cours des devises	-33	51	
Variation de trésorerie	-99	4 457	-679
Trésorerie d'ouverture ⁽¹⁾	4 236	-221	458
Trésorerie de clôture ⁽¹⁾	4 138	4 236	-221

⁽¹⁾ (Emprunts et dettes financières à court terme - Trésorerie et Equivalent de trésorerie)

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

en milliers d'euros	CAPITAL	PRIMES	TITRES AUTO- DETENUS	RESERVES ET RESULTATS ACCUMULES	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTERETS MINORITAIRES	CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE
Capitaux propres au 1er janvier 2008	2 900	2 630	-909	6 482	11 103	1 420	12 523
Augmentation de capital							
Réduction de capital							
Distribution de dividendes				-350	-350	-137	-487
Variation de périmètre				55	55	90	145
Opérations sur titres auto-détenus			-24		-24		-24
SWAP de taux				-23	-23		-23
Variation des écarts de conversion*				22	22		22
Autres mouvements				-25	-25	-12	-37
Arrondis							
Situation nette avant résultat	2 900	2 630	-933	6 161	10 758	1 361	12 119
Résultat de la période				2 163	2 163	15	2 178
Capitaux propres au 31 décembre 2008	2 900	2 630	-933	8 324	12 921	1 375	14 296

* les écarts de conversion concernent Clairis Technologies Limited

5.2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 - INFORMATIONS RELATIVES AU REFERENTIEL COMPTABLE, AUX MODALITES DE CONSOLIDATION ET AUX METHODES ET REGLES D'EVALUATION

En application du règlement N°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le parlement et le conseil européen, les comptes annuels du groupe SOGECLAIR ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne et présentés conformément à la recommandation N°2004-R-02 du 27 octobre 2004 du Conseil National de la Comptabilité.

1.1. MODALITES DE CONSOLIDATION

Les sociétés d'importance significative contrôlées de manière exclusive et dans lesquelles le groupe exerce un contrôle direct ou indirect de plus de 50% du capital ont été consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient moins de 50% de participation et qui sont contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Au 31 décembre 2008, SOGECLAIR ne détient aucune participation mise en équivalence.

Les titres des autres participations non consolidées figurent sous la rubrique « immobilisations financières » pour leur coût d'acquisition.

Par ailleurs, des sociétés sont exclues du périmètre de consolidation dès lors qu'elles ne représentent qu'un intérêt négligeable et que leur exclusion ne peut nuire au principe d'image fidèle.

Il s'agit, en l'espèce de :

- ADM (filiale à 35% de CLAIRIS TECHNOLOGIES SA)

1.2. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

1.2.1. Ecarts d'acquisition et assimilés

Conformément aux normes IFRS, les écarts d'acquisition ont été gelés en 2004 et ne sont plus amortis, mais des tests de dépréciation sont effectués annuellement ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur.

Les *Unités Génératrices de Trésorerie* au sens des IFRS ont été définies comme chacune des filiales du groupe sur la base des critères suivants :

- forte indépendance des filiales en tant que groupes d'actifs générateurs de trésorerie,
- forte cohérence de chacune des filiales en tant qu'actifs mis en œuvre et marchés adressés,
- rattachement bi-univoque de chaque filiale au secteur primaire d'analyse.

Les tests de dépréciations consistent donc à vérifier que la juste valeur des capitaux propres de chaque filiale est supérieure à sa valeur comptable, soit :

- pour les comptes consolidés, la situation nette comptable de la filiale augmentée de la valeur de l'écart d'acquisition,
- pour les comptes sociaux de la holding, la valeur comptable des titres de participation.

La juste valeur des capitaux propres de la filiale est estimée de la façon suivante :

- un *business-plan* prospectif est établi sur la base des performances passées, de l'évolution prévisible de ses marchés et de l'influence des plans d'action mis en œuvre sur son positionnement ; ce plan est établi sur un horizon de huit ans et reflète à moyen-terme le plan opérationnel de la filiale et les objectifs fixés aux dirigeants,
- la valeur d'entreprise est calculée par actualisation des *free cash-flows* sur l'horizon du *business-plan*, augmenté de la valeur terminale par application d'un taux de croissance fixe à l'infini ; les hypothèses retenues pour l'établissement de ces comptes sont :
 - le taux d'actualisation des *cash-flows* a été calculé à 9,27% par addition d'un taux de placement long-terme sans risque et d'une prime de marché des sociétés cotées affectée d'un facteur de risque *Beta* spécifique au groupe,

- le taux de croissance à l'infini a été limité à 2,0%, valeur conservatrice aussi bien eu égard aux taux de croissance historiques effectifs des diverses filiales que des valeurs couramment retenues,
- cette valeur d'entreprise est ramenée à un multiple d'*EBIT* pour être comparée à des comparables de marché, permettant de croiser la méthode avec une méthode dissimilaire globale,
- la valeur des capitaux propres s'en déduit par prise en compte de l'impact de la dette nette de la filiale ; pour les filiales contrôlant une autre filiale, cette valeur est corrigée de la quote-part de la valeur de la sous-filiale,
- un « choc » dit « choc-mathématique » est enfin appliqué aux paramètres sous-jacents les plus sensibles (croissance de l'activité, niveau de marge opérationnelle) pour éprouver la sensibilité de l'estimation à une évolution défavorable de l'environnement économique de la filiale ; les hypothèses retenues pour le choc mathématique sont de diviser par deux le taux de croissance de l'activité et de réduire de 30% le niveau de marge opérationnelle (EBITDA), par rapport aux valeurs du business-plan de base.

De plus, les *business-plan* des filiales ont été établis dans une version dite « choc de marché » tenant compte du contexte économique actuel et correspondant à un scénario de crise aggravée, version qui est plus analytique que celle résultant d'un simple « choc-mathématique ».

Au 31 décembre 2008, les valorisations ainsi calculées excèdent pour chaque filiale les valeurs comptables et se comparent aux multiples observables pour le type d'entreprises. En conséquence, les tests pratiqués se révèlent concluants pour toutes les filiales et conduisent au maintien de la valeur des écarts d'acquisition.

1.2.2. Immobilisations incorporelles

Concernant les travaux immobilisés en frais de développement, les montants activés comprennent l'ensemble des dépenses de développement jusqu'à l'achèvement des travaux conformément à l'IAS 38 ainsi que des frais financiers afférents conformément à l'IAS 23.

Les montants immobilisés sont amortis linéairement sur une période de 3 à 8 ans suivant les programmes, selon les perspectives les plus probables de retour économique des résultats des travaux.

Cinq programmes ont conduit à l'activation de dépenses de développement :

- structures planchers de pointe avant A380 (pour un montant restant à amortir de 4.698 k€ au 31 décembre 2008)
 - montant brut : 9.546 k€
 - date d'activation : les dépenses sont activées depuis la date de début des travaux de développement début 2002 et jusqu'à fin 2006, date d'entrée en service commercial de l'A380 retenue comme date de finalisation des développements
 - durée d'amortissement : 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2005 jusqu'à fin 2012, date probable initiale d'atteinte du volume cumulé de livraisons correspondant à la base de signature du contrat A380 selon la planification d'Airbus
 - dépréciation exceptionnelle des frais de développement du programme A380 Cargo en décembre 2006 pour 759 k€
- modeleur de terrain (produit Agetim, Ray, et Fast) pour simulateurs (pour un montant restant à amortir de 200 k€ au 31 décembre 2008)
 - montant brut : 909 k€
 - date d'activation : 156 k€ activés en 2003, 233 k€ en 2004, 163 k€ en 2005, 125 k€ en 2006, 26 k€ en 2007, 206 k€ en 2008,
 - durée : 3 ans à partir de l'activation des dépenses
- moteurs de simulation pour les secteurs automobile (produit ScanNer), ferroviaire (produit OkSimRail) et trafic aérien (produit ScanAds), (pour un montant restant à amortir de 465 k€ au 31 décembre 2008)
 - montant brut : 913 k€
 - date d'activation : 126 k€ en 2005, 379 k€ en 2006, 204 k€ en 2007, 204 k€ en 2008,
 - durée : 3 à 4 ans à partir du 01/01/2006

1.2.3. Instruments financiers

Pour financer son développement, SOGECLAIR a contracté en octobre 2002 un emprunt amortissable sur 7 ans pour un montant de 3.500.000 €. Cet emprunt est à taux variable indexé sur EURIBOR 6 mois. Ce passif financier est éligible à la comptabilité de couverture.

Afin de couvrir son risque de taux, SOGECLAIR a mis en place un swap emprunteur taux fixe / prêteur EURIBOR 6 mois à un taux fixé à 2.9750%.

Les caractéristiques du swap sont identiques à celles de l'élément couvert en termes de montant, d'échéance et de taux variable.

En conséquence, il est possible d'établir une relation de couverture entre l'instrument dérivé et le passif couvert et cette opération de couverture est éligible à la comptabilité de couverture de type Cash Flow Hedge dès lors que son efficacité peut être démontrée.

Les variations de valeur par rapport à l'origine (la juste valeur de ce swap était nulle à l'origine) sont alors comptabilisées au Bilan (en fonds propres en contrepartie d'une créance à l'actif).

Des tests d'efficacité, prospectifs et rétrospectifs, ont été réalisés :

- Le test prospectif consiste à calculer les flux financiers du sous-jacent et ceux correspondant à la jambe variable de l'instrument dérivé à la date de mise en place de la couverture, puis à simuler les flux financiers respectifs du sous-jacent et de l'instrument dérivé en cas d'évolution défavorable des marchés. Pour ce faire, un choc de +250bp est appliqué uniformément sur la courbe zéro coupon d'origine. Le rapport des variations des flux financiers du sous-jacent et de l'instrument dérivé détermine l'efficacité de la couverture.
- Le test rétrospectif suit la même méthode en remplaçant la courbe simulée par la courbe de taux réelle en vigueur à la date de clôture.

Les tests réalisés ont montré que la couverture mise en place était efficace à 100%.

En 2007, SOGECLAIR a renégocié les échéances de remboursement de cet emprunt. La couverture de taux d'intérêt précédemment mise en place reste efficace.

La juste valeur du swap a été calculée par FOREX FINANCE, société de conseil en trésorerie internationale, à la date de clôture sur la base de la courbe de taux zéro coupon en vigueur à la clôture du 31 décembre 2008.

Pour valoriser la partie latente d'un swap, on projette les taux forwards obtenus à partir de la courbe de taux zéro coupon et on actualise les flux de chacune des deux branches du swap.

La juste valeur du swap (Full Mark-to-market) est égale à la valorisation de la partie latente du swap à laquelle s'ajoute le coupon plein actualisé. Dans le cas présent, la valorisation de la partie latente est négative du fait de la baisse des taux d'intérêt constatée entre la date de traitement du produit, le 28 novembre 2005, et le 31 décembre 2008 et le coupon à recevoir sur la période du 1^{er} juillet 2008 au 2 janvier 2009 qui est très largement positif, du fait de l'EURIBOR 6M qui s'est fixé à 5.1450%.

Ce swap étant 100% efficace, 100% de la variation de valeur du swap impacte le bilan (impact OCI). L'impact OCI est égal à la valorisation du latent à laquelle s'ajoute le coupon plein actualisé et à laquelle est retranché le coupon couru. Au 31 décembre 2008, l'impact OCI est de -2 k€.

Au titre de l'IFRS 7 il est à préciser que les autres emprunts contractés par le groupe sont à taux fixe et qu'il n'existe pas d'instruments financiers hors-bilan.

1.2.4. Actifs courants

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), un actif est classé en courant si on s'attend à le réaliser ou à le vendre dans le cadre du cycle d'exploitation normal, ou à le réaliser dans les douze mois suivant la date de clôture, ou enfin s'il s'agit d'un actif de trésorerie.

Les actifs suivants sont donc classés en courant :

- les stocks
- les avances et acomptes
- les créances clients et comptes rattachés
- les actifs d'impôt différé
- la trésorerie et équivalents de trésorerie

- les charges constatées d'avance
- les autres créances

1.2.5. Passifs courants et non courants

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), les passifs sont classés en courant et non-courant.

Un passif est classé comme courant s'il doit être soldé dans le cadre de son cycle d'exploitation normal, ou s'il doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les passifs exigibles suivants sont donc classés en courant :

- la part des dettes financières et avances conditionnées remboursables à moins d'un an à la date de clôture
- les dettes fournisseurs et comptes rattachés
- les dettes fiscales et sociales
- les provisions à court terme
- les impôts différés passifs
- les autres dettes

Les autres passifs exigibles sont classés en non courant.

1.2.6. Dividendes versés

La répartition des dividendes payés aux actionnaires de la société mère est la suivante :

- droit de vote simple 112 k€
- droit de vote double 262 k€

1.2.7. Événements postérieurs à la clôture

Le début d'exercice 2009 est marqué par :

- des prises de commandes soutenues dans le pôle simulation,
- l'amélioration des coopérations permettant un redressement prévisible de l'Espagne,
- un projet de création d'une filiale de CLAIRIS TECHNOLOGIES en Tunisie. Cette société, dénommée CLAIRIS TECHNOLOGIES MEDITERRANEE, réalisera des activités d'ingénierie dans le cadre d'une politique « *nearshore* ».

NOTE 2 - PERIMETRE

Liste des sociétés consolidées

NOM	PAYS	METHODE DE CONSOLIDATION	% D'INTERETS 2008	% D'INTERETS 2007	% D'INTERETS 2006
Sociétés françaises					
Sogeclair	France	IG	Mère	Mère	Mère
Aviacomp	France	IG	55.00%	Néant	Néant
Clairis Technologies	France	IG	99.91%	99.91%	99.91%
EDT	France	IG	99.80%	99.80%	99.80%
Oktal SA	France	IG	97.94%	97.92%	97.92%
Oktal Synthetic Environment	France	IG	65.11%	65.10%	65.10%
S2E Consulting	France	IP	46.98%	46.98%	49.98%
Séra Ingénierie	France	IG	80.00%	80.00%	Néant
Sociétés étrangères					
Clairis Technologies Limited	Royaume-Uni	IG	100.00%	100.00%	100.00%
H.E.E	Allemagne	IG	79.16%	79.16%	79.16%
Sogemasa Ingenieria	Espagne	IG	74.50%	74.50%	74.50%

Les variations de périmètre sur l'exercice 2008 sont les suivantes :

- création de la société Aviacom SAS, laquelle n'a pas eu d'activité sur l'exercice,
- cession de la société Tharsys à effet au 31 août 2008,
- correction non significative sur prêts d'actions Oktal SA et Oktal SE

NOTE 3 - INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITE DES COMPTES

Méthode comptable

Aucun changement de méthodes comptables ou de mode d'évaluation relatif au traitement des informations financières, pouvant avoir une influence sur la comparabilité des comptes, n'est intervenu sur l'exercice.

NOTE 4 - EXPLICATIONS DES POSTES DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES

4.1. Ecarts d'acquisition (Goodwill)

en milliers d'euros	OUVERTURE	PERTES DE VALEURS	VARIATIONS DE PERIMETRE	AUTRES VARIATIONS	CLOTURE
Clairis Technologies	107				107
Oktal SA	1 694				1 694
HEE	2 106				2 106
Tharsys	138		-138		
Total	4 045		-138		3 908

Les variations de périmètre correspondent à la cession de Tharsys

4.2. Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES en milliers d'euros	OUVERTURE	ENTREES	VARIATIONS DE PERIMETRE	CESSIONS ET MISES AU REBUT	DIFFERENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLOTURE
Frais de recherche et développement	13 639	410	-90				13 958
Logiciels	3 933	218	-38	-6	-1	47	4 154
Immobilisations en cours	11					-11	
Total	17 583	628	-128	-6	-1	36	18 112

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS en milliers d'euros	OUVERTURE	DOTATIONS	VARIATIONS DE PERIMETRE	CESSIONS ET MISES AU REBUT	DIFFERENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLOTURE
Frais de recherche et développement	-7 146	-1 518	90				-8 574
Logiciels	-2 903	-521	32	6		4	-3 382
Total	-10 049	-2 039	122	6		4	-11 956

Les variations de périmètre correspondent à la cession de Tharsys
Les différences de change concernent la filiale britannique Clairis Technologies Limited

Détail des dépenses de développement immobilisées :

VALEURS NETTES en milliers d'euros	2008	2007	2006
Equipements simulés			423
Planchers A380	4 698	5 872	7 050
JAR 21 & 145			7
Modeleurs de terrains	200	82	178
Moteurs de simulation	487	539	476
Total	5 384	6 493	8 134

4.3. Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES en milliers d'euros	OUVERTURE	ENTREES	VARIATIONS DE PERIMETRE	CESSIONS ET MISES AU REBUT	DIFFERENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLOTURE
Installations techniques, matériel & outillage	151	92	-25		-2	19	235
Installations & agencements	1 041	149	-54	-63		-126	948
Matériel info & bureau	3 405	322	-95	-280	-18	107	3 441
Immobilisations en cours	183	264		-56		-92	299
Autres	1 478	78	-2	-659		52	947
Total	6 259	906	-176	-1 059	-20	-40	5 870

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS en milliers d'euros	OUVERTURE	DOTATIONS	VARIATIONS DE PERIMETRE	CESSIONS ET MISES AU REBUT	DIFFERENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLOTURE
Installations techniques, matériel & outillage	-87	-27	24		1		-90
Installations & agencements	-553	-85	35	61		70	-473
Matériel info & bureau	-2 317	-555	83	273	12	-57	-2 561
Autres	-800	-379	2	579		-13	-612
Total	-3 758	-1 046	143	913	13		-3 735

Les variations de périmètre correspondent à la cession de Tharsys

Les différences de change concernent la filiale britannique Clairis Technologies Limited

Informations complémentaires concernant les contrats de location financement (IAS 17) :

Valeur nette comptable des contrats de location financement en cours :

en milliers d'euros	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE COMPTABLE
Immobilisations incorporelles	641	-338	304
Immobilisations corporelles	743	-479	264
Total	1 385	-817	568

Echéance des contrats de location financement en cours :

en milliers d'euros	A -1AN	DE 1 A 2 ANS	DE 3 A 5 ANS
Total	391	160	16

4.4. Immobilisations financières

VALEURS BRUTES en milliers d'euros	OUVERTURE	ENTREES	VARIATIONS DE PERIMETRE	CESSIONS	DIFFERENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLOTURE
Titres de participations	68		-25				43
Titres immobilisés	1			-1			
Prêts, cautionnements et autres créances	689	156	-7	-10	-5	16	839
Total	759	156	-32	-12	-5	16	883

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS en milliers d'euros	OUVERTURE	DOTATIONS	VARIATIONS DE PERIMETRE	CESSIONS	DIFFERENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLOTURE
Titres de participations	-55		25				-30
Prêts		-23					-23
Total	-55	-23	25				-54

Les variations de périmètre correspondent à la cession de Tharsys, les différences de change concernent la filiale britannique Clairis Technologies Limited et les reclassements sont liés à un transfert depuis les autres actifs courants

4.5. Autres actifs à long terme

VALEURS BRUTES en milliers d'euros	OUVERTURE	ENTREES	VARIATIONS DE PERIMETRE	CESSIONS	DIFFERENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLOTURE
Capital souscrit non appelé			100				100
Total			100				100

4.6. Clients et comptes rattachés

Durant l'exercice 2008, les délais de règlements clients se sont allongés mais restent sous surveillance permanente.

4.7. Impôt différés actifs

IMPOTS DIFFERES ACTIF en milliers d'euros	2008	2007	2006
Différences temporaires	284	225	159
Déficits fiscaux	389	120	180
Retraitements	128	132	136
Total	801	477	475

Un impôt différé actif est constitué sur les pertes fiscales et les différences temporaires s'il est probable que la société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés.

4.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

en milliers d'euros	2008	2007	2006
Trésorerie	4 058	3 181	2 237
Equivalents de trésorerie	101	2 796	304
Total	4 159	5 977	2 541

Au 31 décembre 2008, les équivalents de trésorerie concernent des valeurs mobilières de placement sans risque.

4.9. Capitaux propres part du groupe

Le capital social est composé de 725 000 titres. La valeur nominale des titres est de 4 €, soit un capital social au 31 décembre 2008 de 2 900 k€.

Il est à rappeler que conformément à l'avis 2002-D du Comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002 et selon délibération du Conseil d'Administration de Sogclair du 23 décembre 2002, les titres en auto détention viennent en diminution des capitaux propres consolidés.

En 2008 SOGCLAIR a acquis, dans le cadre du programme de rachat, des actions pour une valeur de 25 k€. Au 31 décembre 2008, ce retraitement conduit à une réduction de 933 k€ des capitaux propres consolidés. Cf. document de référence disponible sur le site www.sogclair.fr.

4.10. Intérêts minoritaires

en milliers d'euros	2008	2007	2006
Début d'exercice	1 420	1 274	2 155
Variations des réserves	-59	-130	-1 289
Total des produits et charges comptabilisés au cours de la période	15	276	408
Fin d'exercice	1 375	1 420	1 274

4.11. Provisions à long terme

en milliers d'euros	OUVERTURE	DOTATIONS	VARIATIONS DE PERIMETRE	REPRISES	DIFFERENCES DE CHANGE	CLOTURE
Provisions pour indemnités de fin de carrière	393	25	-5	-34		379
Autres provisions pour charges	183			-47		137
Provisions pour risques	122	1 178	-42	-69		1 189
Total	698	1 203	-47	-149		1 705

Les provisions pour charges concernent des garanties clients.

Les provisions pour risques concernent des pertes sur contrats pour 392 k€, des risques juridiques pour 90 k€, des risques fiscaux pour 250 k€ et d'autres provisions pour risques pour 457 k€

Il n'y a pas d'événement postérieur au 31 décembre 2008 susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation, ni de risque et perte non mesurables.

Le traitement comptable des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les dispositions de la loi n° 2003-725 du 21 août 2003 portant sur la réforme des retraites.

4.12. Dettes financières courantes et non courantes

DETTES FINANCIERES en milliers d'euros	TOTAL	A -1AN	DE 1 A 2 ANS	DE 3 A 5 ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à un an maximum à l'origine	21	21		
- à plus d'un an à l'origine	4 820	1 751	1 520	1 549
Emprunts et dettes financières divers	317	130	2	186
Total	5 158	1 902	1 522	1 735

en milliers d'euros

Emprunts bancaires moyen/long terme souscrits en cours d'exercice (hors crédit-baux)	néant
Emprunts bancaires moyen/long terme remboursés en cours d'exercice (hors crédit-baux)	2 103
Total	2 103

4.13. Provisions à court terme

Néant

4.14. Impôts différés passifs

IMPOTS DIFFERES PASSIF en milliers d'euros	2008	2007	2006
Différences temporaires	4	13	40
Retraitements			26
Total	4	13	66

4.15. Chiffre d'affaires

Au titre de l'IFRS 8, le chiffre d'affaires est présenté par pôle d'activité au niveau de l'information sectorielle (cf. note 5).

4.16. Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION en milliers d'euros	2008	2007	2006
Production stockée	-8	1	-40
Production immobilisée	392	242	1 746
Subventions d'exploitation	216	453	441
Reprises sur provisions, amortissements, transfert	263	610	692
Autres produits	987	806	222
Total	1 850	2 113	3 061

4.17. Résultat sur cession de participations consolidées

Le résultat de cession de participations consolidées concerne la cession de titres de participation.

4.18. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent au résultat des autres opérations non courantes de la période.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS en milliers d'euros	
Provisions nettes de reprises pour risques fiscaux	
Risques fiscaux (provisions, reprises, charges et produits de l'exercice)	-246
Remboursement sur abandons de créances	170
Moins values sur cessions d'immobilisations corporelles	-20
Autres produits	-205
Total	-301

4.19. Coût de l'endettement financier net – Autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie, à savoir :
 - les produits d'intérêt générés par la trésorerie et équivalents de trésorerie,
 - le résultat de cession d'équivalents de trésorerie,

- le coût de l'endettement financier brut, qui correspond principalement aux charges d'intérêt sur opérations de financement ainsi qu'aux écarts de changes.

Les écarts de change s'élèvent à -140 k€ sur l'année, dus en majeure partie à la forte variation de la parité €/£ intervenue depuis le 1^{er} janvier 2008. L'exposition au \$ reste faible.

4.20. Autres charges et produits financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent les produits et charges liés aux autres actifs financiers tels que les produits financiers de participation, les dotations et reprises sur provisions financières et les écarts de conversion.

4.21. Charge d'impôt

La société SOGECLAIR SA a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre de cette intégration comprend les sociétés suivantes : SOGECLAIR, CLAIRIS TECHNOLOGIES et EDT.

CHARGE D'IMPOT DE L'EXERCICE en milliers d'euros	2008	2007	2006
Impôts différés	335	47	361
Impôt exigible	-650	-690	-1 126
Produit ou charge lié à l'intégration fiscale	-45	10	-45
Carry-back	120		
Total	-241	-633	-810

PREUVE DE L'IMPOT en milliers d'euros	2008
Résultat théorique taxable	2 418
Taux d'impôt en consolidation	33.33%
Charge d'impôt théorique	806
Charge d'impôt réelle	241
Ecart impôt théorique / impôt réel	565
Justification des écarts :	
Différences permanentes	443
Impact des écritures sans impôts différés	-152
Impact des différences de taux	-64
Impact des déficits fiscaux et amortissements différés	77
Crédit d'impôt	273
Autres	-11

4.22. Effectif moyen de l'exercice

EFFECTIFS en équivalent temps plein	2008	2007	2006
Ingénieurs, Cadres et Techniciens supérieurs	810	754	780
Techniciens et autres non cadres	34	93	56
Total	844	847	836

4.23. Engagements financiers

Engagements donnés

- cautions de contre garanties sur marché néant
- garantie de dettes déjà inscrites au bilan consolidé
 - avals, cautions et garanties données 3.648 k€ (dont 740 k€ de garanties sur appels d'offres)
 - créances cédées non échues néant
 - nantissements 1.734 k€

Engagements reçus

- cautions de garantie fournisseur 66 k€
- Nous portons à votre attention que SOGECLAIR a reçu de ses clients des engagements sur ses contrats à long-terme conditionnés sur leurs ventes et sur la base des commandes fermes reçues par ces clients soit 11.241 k€.

Autres engagements

Dans le cadre de notre filiale allemande, il a été accordé aux minoritaires une option de rachat activable à l'initiative de Sogclair du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2011 selon des modalités de prix convenues sur la base de la moyenne ajustée des résultats des années précédant l'opération.

4.24. Rémunérations des organes de direction de la société mère

- Direction générale 370 k€
- Administrateurs 53 k€

(Y compris rémunérations, variables, jetons de présence, avantages en nature)

4.25. Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation ne fait pas l'objet de provision dans les comptes.

A ce jour, ce droit est de 37 500 heures sur les 8 filiales françaises.

NOTE 5 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du groupe se répartit sur deux secteurs d'activité :

- le pôle Ingénierie & Conseil à 83% de l'activité, correspondant aux activités des sociétés Aviamp, Clairis Technologies Limited, Clairis Technologies, EDT, HEE, S2E Consulting, Sera ingénierie, Sogemasa Ingenieria et Tharsys (cession à effet au 31 août 2008),
- le pôle Simulation qui représente 17% de l'activité, correspondant aux activités des sociétés Oktal SA et Oktal Synthetic Environment.

Etat de la situation financière consolidée par activité

ACTIF en milliers d'euros	Pôle Ingénierie & Conseil	Pôle Simulation	Holding
Ecart d'acquisition	2 213	1 694	
Immobilisations incorporelles	5 396	733	28
Immobilisations corporelles	1 715	281	140
Titres mis en équivalence			
Immobilisations financières	619	114	96
Autres actifs à long terme	100		
Eliminations des titres	-8 364	-2 823	11 187
Actif non courant	1 679	-1	11 450
Stocks et en-cours	46	20	
Clients et comptes rattachés	22 600	5 162	4
Autres actifs courants	1 454	972	288
Impôts différés	605	48	148
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 552	1 123	1 484
Actif courant	26 257	7 325	1 923
Total Actif	27 935	7 325	13 374

PASSIF en milliers d'euros	Pôle Ingénierie & Conseil	Pôle Simulation	Holding
Capital			2 900
Primes liées au capital			2 630
Actions propres			-933
Autres réserves			
Réserves et résultats accumulés	-27	1 971	6 380
Capitaux propres, part du groupe	-27	1 971	10 977
Intérêts minoritaires	836	539	
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	809	2 510	10 977
Provisions à long terme	1 280	175	251
Avances conditionnées à long terme	1 493	270	
Emprunts et dettes financières à long terme	2 217	4	1 043
Autres passifs long terme			
Passif non courant	4 990	448	1 294
Avances conditionnées à court terme		162	
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	1 114	23	736
Emprunts et dettes financières à court terme	13	3	6
Autres dettes non courantes			
Provisions à court terme			
Fournisseurs et autres créditeurs	6 815	844	594
Dettes fiscales et sociales	10 193	3 250	847
Impôts différés	4		
Autres passifs courants	1 468	1 535	
Eliminations intra-groupe	2 530	-1 451	-1 079
Passif courant	22 136	4 367	1 103
Total Passif	27 935	7 325	13 374

Résultat opérationnel consolidé par activité

COMPTE DE RESULTAT en milliers d'euros	Pôle Ingénierie & Conseil	Pôle Simulation	Holding
Chiffre d'affaires	61 643	12 201	45
Autres produits de l'activité	334	1 482	34
Achats consommés	-19 104	-3 183	-1 425
Charges de personnel	-34 743	-8 021	-1 546
Impôts et taxes	-781	-267	-135
Dotation aux amortissements et provisions	-3 302	-610	-92
Autres charges	-71	-82	-56
Opérations d'exploitation Intra-Groupe	-3 629	-55	3 683
Résultat opérationnel courant	347	1 465	508
Résultat sur cession de participations consolidées			920
Autres produits et charges opérationnels	-203	-58	-41
Résultat opérationnel	144	1 407	1 388

NOTE 6 - PARTIES LIEES

Cf. paragraphe 1.11 du document de référence et cf. rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 28 mai 2009 paragraphe 1.2.3.

5.3. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Robert MOREREAU
10, rue Reyer
31200 TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SOGECLAIR, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- La note 1.2.1. de l'annexe traite de la valorisation des écarts d'acquisition et assimilés
- La note 1.2.2 de l'annexe traite de l'appréciation des frais de développement.

Dans ce cadre, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées. Nous avons examiné le caractère raisonnable des hypothèses retenues, tenant compte du contexte particulier lié à la crise et des évaluations qui en résultent. Nous nous sommes enfin assurés que les estimations comptables appliquées s'appuient sur des méthodes documentées conformes à l'information qui vous en est donnée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Toulouse, le 3 avril 2009

Robert MOREREAU

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

5.4. COMPTES INDIVIDUELS

I - BILAN au 31 décembre 2008 (en euros)

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Immobilisations incorporelles	28 083	41 749	15 333
Immobilisations corporelles	132 435	104 847	98 063
Immobilisations financières	12 000 726	12 225 600	12 008 600
ACTIF IMMOBILISE	12 161 244	12 372 196	12 121 996
Créances clients et comptes rattachés	1 693 042	889 397	1 486 842
Autres créances	3 030 372	1 596 471	3 290 584
Disponibilités et VMP	1 484 234	227 642	266 729
Charges constatées d'avance	93 061	33 320	25 448
ACTIF CIRCULANT	6 300 711	2 746 830	5 069 603
TOTAL ACTIF	18 461 955	15 119 026	17 191 599

PASSIF	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capital social	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Prime d'émission	2 629 849	2 629 849	2 629 849
Autres réserves	1 442 550	1 442 550	1 442 550
Report à nouveau	3 065 965	2 405 267	1 584 163
Résultat de l'exercice	1 505 077	1 034 014	1 162 050
CAPITAUX PROPRES	11 543 442	10 411 681	9 718 612
PROVISIONS	250 736	39 231	32 948
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 775 509	2 701 106	4 234 886
Emprunts et dettes financières diverses	3 263 450	987 991	1 479 662
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	651 622	367 845	395 010
Dettes fiscales et sociales	846 863	610 402	992 717
Dettes sur immobilisations		0	0
Autres dettes	71 762	770	337 764
Produits constatés d'avance	58 571	0	0
DETTES	6 667 777	4 668 114	7 440 039
TOTAL PASSIF	18 461 955	15 119 026	17 191 599

II - COMPTE DE RESULTAT (en euros)

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 894 934	3 307 059	3 219 407
Subventions d'exploitation		0	0
Rep. sur provisions, transferts de charges	18 908	89 524	29 770
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 913 841	3 396 584	3 249 177
Achats et charges externes	1 575 048	1 314 478	1 216 218
Impôts, taxes et versements assimilés	135 278	134 468	132 386
Charges de personnel	1 579 124	1 557 105	1 358 699
Dotations aux amortissements	53 312	34 354	39 340
Dotations aux provisions sur actif circulant	23 000		
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 052	6 283	14 676
Autres charges d'exploitation	55 745	44 765	30 264
RESULTAT D'EXPLOITATION	488 282	305 130	457 594
Produits financiers	794 549	1 022 437	825 422
Charges financières	1 144 865	283 849	211 437
RESULTAT FINANCIER	(350 316)	738 589	613 985
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	137 966	1 043 719	1 071 579
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 769 514	0	656 333
CHARGES EXCEPTIONNELLES	376 645	23 007	255 996
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 392 869	(23 007)	400 337
Impôt sur les bénéfices	25 758	(13 302)	309 866
RESULTAT NET	1 505 077	1 034 014	1 162 050

5.5. Annexe aux comptes individuels

La société Sogclair est une société anonyme à Conseil d'Administration cotée sur Euronext Paris – compartiment C.

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2008 dont le total est de 18 461 955 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total est de 6 477 904 €, et dégageant un bénéfice de 1 505 077 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Les notes (ou les tableaux) n° 1 à 14 ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12 mars 2009, par le Conseil d'Administration.

SOMMAIRE

Élément n°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2008 AU 31/12/2008	INFORMATIONS			
		PRODUITES		NON PRODUITES	
		note n°	état fiscal	non significatives	non applicables
	I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE				
1	II - REGLES ET METHODES COMPTABLES				
	Méthodes d'évaluation	1			
	Calcul des amortissements et des provisions	1			
	Dérogations	1			X
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle				X
	III – COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT				
2	Etat de l'actif immobilisé	2			
3	Etat des amortissements	2			
4	Etat des provisions	3			
5	Etat des échéances des créances et des dettes	4			
6	Informations complémentaires sur :				
	<i>Eléments relevant de plusieurs postes de bilan</i>				X
	<i>Réévaluation</i>				X
	<i>Frais d'établissement</i>				X
	<i>Frais de recherche appliquée et de développement</i>				X
	<i>Fonds commercial</i>				X
	<i>Intérêts immobilisés</i>				X
	<i>Intérêts sur éléments de l'actif circulant</i>				X
	<i>Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant</i>				X
	<i>Avance aux dirigeants</i>				X
	<i>Charges et produits constatés d'avance</i>	5			
	<i>Composition du capital social</i>	6			
	<i>Parts bénéficiaires</i>	7			
	<i>Obligations convertibles</i>	8			
	<i>Ventilation du chiffre d'affaires net</i>			X	
	<i>Ventilation de l'impôt sur le bénéfice</i>	9			
	IV – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS				
7	Crédit-bail			X	
8	Engagements financiers	10			
9	Dettes garanties par des sûretés réelles		s		X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires				X
11	Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	11			
12	Rémunération des dirigeants	12			
13	Effectif moyen	13			
14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société				
15	Liste des filiales et participations	14			
	V – AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS				X

Faits caractéristiques de l'exercice :

- SOGECLAIR a cédé l'ensemble de sa participation dans la société THARSYS au Groupe LACROIX Electronique, en septembre 2008. L'ensemble des abandons de créances antérieurement consentis par SOGECLAIR à la société THARSYS ont été remboursés.
- SOGECLAIR a créé, en partenariat avec la société MECAHERS, la SAS AVIACOMP dont elle détient 55% des actions. Cette société, constituée d'un capital de 200 000€ libéré à 50%, n'a pas eu d'activité sur 2008.
- SOGECLAIR a consenti en mars 2008 un abandon de créance à caractère financier sans clause de retour à meilleur fortune, pour soutenir sa filiale CLAIRIS TECHNOLOGIES LIMITED (montant de 661 000 €).

ANNEXE NOTE N° 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES METHODES D'EVALUATION

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux principes et méthodes retenus par le Code de commerce (Art. 123-12 à 123-23), le décret du 29 novembre 1983, ainsi que par le Plan Comptable Général (règlement CRC 99.-03).

PERMANENCE DES METHODES

Aucun changement de méthode n'a été opéré par rapport à l'exercice précédent.

PRINCIPALES METHODES COMPTABLES UTILISEES

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion de frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation pour l'entreprise (soit entre 1 et 3 ans).

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Méthode d'amortissements

La société applique le règlement CRC 2002-10.

Les amortissements pratiqués, tant au niveau comptable que fiscal, sont représentatifs de l'amortissement économique ; en conséquence, il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les plans d'amortissement pratiqués dans les comptes individuels sont maintenus en consolidation. Les durées d'amortissement qui ont été déterminées sont les suivantes :

CATEGORIE	MODE	DUREE D'UTILITE
Logiciels	Linéaire	3 ans
Agencements et Aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Un test de dépréciation, effectué annuellement, consiste à vérifier que la juste valeur des capitaux propres de la filiale est supérieure à sa valeur comptable.

La juste valeur des capitaux propres de la filiale est estimée de la façon suivante :

- un business-plan prospectif est établi sur la base des performances passées et de l'évolution prévisible des marchés sur lesquels opère la filiale, les valeurs sur les 2 ans à venir reflétant le Plan Opérationnel de la filiale et les objectifs des dirigeants,
- la Valeur d'Entreprise est calculée par actualisation des free cash-flows sur l'horizon du business-plan, augmenté de la valeur terminale par application d'un taux de croissance fixe à l'infini ;
La valeur des capitaux propres s'en déduit par prise en compte de la dette nette de la filiale.
- les hypothèses retenues pour l'actualisation des cash-flows sont : un taux d'actualisation de 9,27% (résultat de la prise en compte du taux d'un placement sans risque, d'une prise de marché des sociétés cotées et du facteur de risque spécifique) et un taux de croissance à l'infini de 2% (conservatif compte tenu de la progression réelle passée).
- la valeur calculée est ensuite ramenée à un multiple d'EBIT pour être comparée à des multiples de comparables, permettant de croiser avec une méthode dissimilaire de "valeur de marché",
- un "choc" est enfin appliqué aux paramètres sous-jacents les plus sensibles (croissance de l'activité, niveau de marge opérationnelle) pour éprouver la sensibilité de l'estimation à une évolution défavorable de l'environnement économique de la filiale,
- les hypothèses retenues pour le choc sont de diviser par deux le taux de croissance de l'activité et de réduire de 30 % le niveau de marge opérationnelle (EBITDA), par rapport aux valeurs du business-plan de base.

De plus, les business-plan des filiales ont été établis dans une version dite « choc de marché » tenant compte du contexte économique actuel et correspondant à un scénario de crise aggravée, version qui est plus analytique que celle résultant d'un simple « choc-mathématique ».

Au 31 décembre 2008, les valorisations ainsi calculées excèdent pour chaque filiale les valeurs comptables, et se comparent aux multiples observables pour le type d'entreprises. En conséquence, les tests pratiqués se révèlent concluants pour toutes les filiales et conduisent au maintien de la valeur des écarts d'acquisition.

Actions propres

Conformément à l'avis 2002-D du Comité d'Urgence du CNC du 18 décembre 2002, les actions propres détenues par la société ont été classées en autres titres immobilisés. Au 31/12/2008, SOGECLAIR détenait 44 539 actions propres pour une valeur de 933 160 €. La société a procédé au rachat de 1 442 actions propres sur l'exercice 2008. Compte tenu des derniers cours du titre (16,90 € au 31 décembre 2008), une dépréciation de 180 451 € a été constituée.

La date retenue pour la comptabilisation des rachats d'actions est la date de dénouement de l'opération et non pas la date de l'opération en elle-même. De ce fait, on constate un décalage de 3 jours entre la comptabilisation dans les comptes individuels et les déclarations effectuées auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Au titre de ce décalage, 477 titres ont fait l'objet d'une comptabilisation sur 2009 malgré des opérations effectuées entre le 28 et le 31 décembre 2008.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode "Fifo".

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont pu être, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice ;
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Aucune dépréciation n'a été opérée au titre de l'exercice 2008.

Méthode de comptabilisation de l'intégration fiscale

La société SOGECLAIR a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre de cette intégration comprend les sociétés suivantes : SOGECLAIR, CLAIRIS TECHNOLOGIES et E.D.T..

La charge d'impôt est enregistrée dans les filiales sur la base de leur propre résultat fiscal. La société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Pour l'exercice 2008, SOGECLAIR enregistre une "charge" d'impôt de 45 205 €.

ANNEXE NOTE N° 2**ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

VALEURS BRUTES	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	449 243 €	16 970 €	12 670 €	453 543 €
Immobilisations corporelles	207 313 €	62 934 €		270 247 €
Immobilisations financières	12 256 089 €	121 792 €	166 214 €	12 211 667 €
	12 912 645 €	201 696 €	178 884 €	12 935 457 €

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	407 493 €	17 966 €		425 459 €
Immobilisations corporelles	102 466 €	35 346 €		137 812 €
Immobilisations financières	30 489 €	180 451 €		210 940 €
	540 448 €	233 763 €		774 211 €

ANNEXE NOTE N° 3**ETAT DES PROVISIONS**

NATURE DES PROVISIONS	A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice ⁽¹⁾	A la clôture de l'exercice
Provisions pour pensions et obligations similaires ⁽²⁾	39 231 €	4 052 €		43 283 €
Provisions pour créances douteuses		23 000 €		23 000 €
Provisions pour risques et charges		207 453 €		207 453 €
Provisions pour dépréciation financière	30 489 €	180 451 €		210 940 €
	69 720 €	414 956 €		484 676 €

⁽¹⁾ dont provisions utilisées : néant

⁽²⁾ Le traitement comptable des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les dispositions de la loi n° 2003-725 du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

ANNEXE NOTE N° 4
ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	MONTANT BRUT	LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		A MOINS D'1 AN	A PLUS D'1 AN
Créances de l'actif immobilisé			
● Prêts	5 764 €	3 515 €	2 249 €
● Autres	1 026 425 €		1 026 425 €
Créances de l'actif circulant			
● Créances clients et comptes rattachés	1 716 042 €	1 716 042 €	
● Autres	3 030 373 €	3 030 373 €	
● Charges constatées d'avance	93 061 €	93 061 €	
TOTAL	5 871 665 €	4 842 991 €	1 028 674 €

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
● A 1 an au maximum à l'origine	5 580 €	5 580 €		
● A plus d'1 an à l'origine	1 769 929 €	722 657 €	1 047 272 €	
Emprunts et dettes financières - Divers	3 263 450 €	3 171 094 €	92 356 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	651 622 €	651 622 €		
Dettes fiscales et sociales	846 863 €	846 863 €		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	71 762 €	71 762 €		
Produits constatés d'avance	58 571 €	58 571 €		
TOTAL	6 667 777 €	5 528 149 €	1 139 628 €	0 €

DETAIL DES CHARGES A PAYER	MONTANT
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de Crédit	
Intérêts courus sur emprunts	1 957 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	195 213 €
Dettes fiscales et sociales	
Provisions Dettes/CP et CET	65 830 €
Charges à payer sur salaires	106 163 €
Charges/CP et CET	33 659 €
Charges sociales à payer	49 897 €
Impôts charges à payer	26 689 €
Autres dettes	0 €
TOTAL	479 408 €

ETAT DES CREANCES ET DETTES VIS-A-VIS DES ENTREPRISES LIEES		
(hors comptes courants, précisés dans le tableau des filiales et participations)		
	CREANCES	DETTES
CLAIRIS TECHNOLOGIES	958 861 €	119 929 €
EDT	487 120 €	10 019 €
HEE	10 000 €	71 762 €
SOGEMASA INGENIERIA	20 957 €	2 295 €
OKTAL SA	59 992 €	
OKTAL SE	1 046 €	
SERA INGENIERIE	150 438 €	64 588 €
S2E CONSULTING	14 €	22 127 €
CLAIRIS TECHNOLOGIES LIMITED	1 032 €	
TOTAL	1 689 460 €	290 720 €

ANNEXE NOTE N° 5**CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

	CHARGES	PRODUITS
Charges ou produits d'exploitation	93 061 €	58 571 €
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	93 061 €	58 571 €

ANNEXE NOTE N° 6**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Actions/parts sociales composant le capital au début de l'exercice	725 000	4 €
Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions/parts sociales annulées pendant l'exercice		
Actions/parts sociales composant le capital en fin d'exercice	725 000	4 €

ANNEXE NOTE N° 7**CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS VIS-A-VIS DES ENTREPRISES LIEES**

	CHARGES	PRODUITS
CLAIRIS TECHNOLOGIES LIMITED	661 000 €	29 677 €
CLAIRIS TECHNOLOGIES		85 639 €
EDT		168 181 €
S2E CONSULTING		1 322 €
SERA INGENIERIE	49 607 €	
OKTAL SA	62 849 €	470 100 €
OKTAL SE		5 €
HEE		3 515 €
SOGEMASA INGENIERIA		27 139 €
TOTAL	773 456 €	785 578 €

ANNEXE NOTE N° 8**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

● Cession d'immobilisations	1 433 786 €
● Abandon de créance	169 514 €
● Provision pour litiges	-207 453 €
● Amende fiscale	-2 978 €
	<hr/>
	1 392 869 €

ANNEXE NOTE N° 9**VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES**

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
RESULTAT COURANT	137 966 €	-99 848 €	237 814 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 392 869 €	80 401 €	1 312 468 €
SURCHARGE D'IMPOT LIEE A L'INTEGRATION FISCALE		45 205 €	-45 205 €
	1 530 835 €	25 758 €	1 505 077 €

Il existe une convention d'intégration fiscale entre la société SOGECLAIR et les filiales suivantes :

- CLAIRIS TECHNOLOGIES
- E.D.T.

Selon les termes de la convention, l'économie d'impôt sur les sociétés éventuellement réalisée reste acquise à la société mère SOGECLAIR. Simultanément la surcharge d'impôt est supportée par SOGECLAIR.

Pour l'exercice 2008, une charge d'impôt a été constatée pour un montant de 45 205 €.

ANNEXE NOTE N° 10**ENGAGEMENTS FINANCIERS**

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	
Avais et cautions	2 380 000 €
Nantissements	1 617 967 €
Autres engagements donnés	
● Redevances de crédit-bail mobilier restant à payer	6 939 €
● Redevances de crédit-bail immobilier restant à payer	Néant
● Droit individuel à la formation	985 Heures
● Autres	2 726 427 €

ANNEXE NOTE N° 11**ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT**

VARIATION DES IMPÔTS DIFFERES OU LATENTS	DEBUT EXERCICE		VARIATION		FIN D'EXERCICE	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
CHARGES NON DEDUCTIBLES TEMPORAIREMENT						
● A déduire l'année suivante						
→ Organic	11 784 €		-6 428 €		5 356 €	
→ Plus value latente	3 119 €		-1 283 €		1 836 €	
● A déduire ultérieurement						
→ Provisions pour risques			207 453 €		207 453 €	
→ Provisions pour actions propres			180 451 €		180 451 €	
→ Provisions pour retraite	39 231 €		4 052 €		43 283 €	
	54 134 €		384 245 €		438 379 €	

ANNEXE NOTE N° 12**REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Elle comprend la rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des Administrateurs (rémunération fixe et variable, jetons de présence et avantages en nature) pour un montant global de 423 412 €.

ANNEXE NOTE N° 13**EFFECTIF MOYEN**

Cadres et Techniciens supérieurs	10.9
Techniciens et autres non-cadres	4.6

TOTAL	15.5

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENU	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES	C.A. H.T. DU DERNIER EXERCICE CLOS	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES au titre de 2007	OBSERVATIONS
				BRUTE	NETTE						
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
1 - Filiales											
● Clairis Technologies Limited	1 266 €	-53 325 €	100,00%	1 458 €	1 458 €	-313 811 €		1 277 481 €	597 328 €		
● Clairis Technologies	2 012 517 €	2 147 182 €	99,91%	4 159 916 €	4 159 916 €	1 742 148 €	2 380 000 €	29 570 520 €	2 737 €		
● E.D.T.	68 000 €	668 242 €	99,80%	9 227 €	9 227 €	470 786 €		9 534 835 €	482 069 €	152 676 €	
● OKTAL S.A.	1 000 000 €	2 715 296 €	97,94%	2 814 375 €	2 814 375 €	-1 422 849 €		9 911 684 €	855 670 €	470 100 €	
● S2E consulting	100 000 €	236 132 €	46,99%	46 990 €	46 990 €	61 002 €		956 730 €	45 877 €		
● AVIACOMP	200 000 €	198 283 €	55,00%	55 000 €	55 000 €	0 €		0 €	-1 717 €		
● HEE	26 000 €	2 807 274 €	79,16%	3 490 264 €	3 490 264 €	-9 406 €	0 €	19 841 895 €	-622 638 €		
● SERA INGENIERIE	250 000 €	392 757 €	80,00%	200 000 €	200 000 €	-1 680 627 €		1 923 210 €	64 102 €		
● SOGEMASA INGENIERIA	300 000 €	285 836 €	74,50%	371 748 €	371 748 €	95 347 €		1 955 150 €	-379 151 €		
2 - Participations											
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations				10 €	10 €						

5.6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Robert MOREREAU
10, rue Reyer
31200 TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOGECLAIR SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance :

- le paragraphe sur les « faits caractéristiques de l'exercice » portant sur l'abandon de créance (661 K€) consenti à votre filiale CLAIRIS TECHNOLOGIES LIMITED.
- le paragraphe « principales méthodes comptables utilisées » de la note 1 de l'annexe portant la valorisation des titres de participation.

Dans ce cadre, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées. Nous avons examiné le caractère raisonnable des hypothèses retenues, des évaluations qui en résultent et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Toulouse, 3 avril 2009

Robert MOREREAU

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

5.7. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Robert MOREREAU
10, rue Reyer
31200 TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec Philippe ROBARDEY, pris en sa qualité de personne physique.

- Nature de la convention :
 - Avenant à la convention autorisée par le Conseil d'Administration du 14.03.2008 :

Le Conseil d'administration a autorisé un engagement au profit de Philippe ROBARDEY, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code du Commerce, aux termes duquel Philippe ROBARDEY percevra en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, sauf pour cause d'échec tel que défini au paragraphe 2 ci-dessous ou de départ volontaire, une indemnité de 24 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat).

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de Résultat Opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 5 millions d'euros.

- Autorisation :
 - Conseil d'Administration du 18.12.2008

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec Jean-Louis ROBARDEY, pris en sa qualité de personne physique.

- Nature de la convention :
 - Rente viagère :

Au terme d'un acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 27.12.1985, Jean-Louis ROBARDEY a cédé à la S.A. « ECLAIR-INTERIM », devenue depuis « E.D.T. », un fonds de commerce d'activité de travail temporaire exploité 39, Rue de Metz à TOULOUSE moyennant une somme de 304 998 € quittancée pour 45 734 €, le solde de 259 204 € ayant été converti en rente annuelle et viagère de 18 294 € à son profit toute sa vie durant et réversible après son décès sur la tête de son épouse, Huguette ROBARDEY, pendant le restant de sa vie.

Cette rente a été indexée sur le coût de la vie pendant tout le temps où elle sera due.

En 1994, suite à la mise en sommeil de « ECLAIR INTERIM » votre société a poursuivi les engagements contractés par sa filiale.

Réestimation probabilisée de l'engagement donné au 1^{er} janvier **215 350 €**

La somme réévaluée versée au titre de l'exercice à Jean-Louis ROBARDEY est de **28 303 €**

2. Avec la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SOLAIR, au capital de 1 524,49 € et ayant son siège social à BLAGNAC -31700- Avenue Albert Durand.

- Nature de la convention :
 - Bail commercial

Montant pris en charge :		488 996 €
- Loyer	378 363 €	
- Taxes foncières	68 796 €	
- Charges locatives	37 298 €	
- Assurances	4 539 €	

Fait à Toulouse, le 3 avril 2009

Robert MOREREAU

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

6. ASSEMBLEE GENERALE MIXE DU 28 MAI 2009

6.1. Rapport du Président pour l'assemblée générale mixte du 28 mai 2009

Chers actionnaires,

La loi fait obligation au président du conseil d'administration des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (Euronext Paris) de rendre compte, dans un rapport joint à celui du conseil :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration le 12 mars 2009 et transmis aux commissaires aux comptes.

LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008 disponible sur le site Internet du MEDEF, ci-après le « Code de référence ».

Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

- En matière de durée des mandats des membres du conseil :
Pour des raisons historiques, la durée des mandats des membres du conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années, et non quatre comme le recommande le Code de référence. Il n'a pas été jugé utile de proposer à l'assemblée une modification statutaire à cet égard.
- En matière de jetons de présence :
Compte tenu de la forte assiduité des membres du Conseil, il n'a pas été jugé nécessaire de prévoir une part variable, lors de la répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil, pour encourager la participation des administrateurs.

1. Le Conseil d'administration et les comités

1.1 Composition du Conseil

Le conseil, nous vous le rappelons, est composé de huit membres :

- Monsieur Philippe Robardey, président du conseil d'administration, né le 14 octobre 1959, renouvelé en 2007 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Jean-Louis Robardey, administrateur, né le 22 juillet 1931, renouvelé en 2007 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Michel Grindes, administrateur, né le 28 mars 1937, renouvelé en 2008 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Jacques Riba, administrateur, né le 21 août 1944, renouvelé en 2005 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,

- Monsieur Alain Ribet, administrateur, né le 16 janvier 1944, renouvelé en 2007 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Bernard Ziegler, administrateur, né le 12 mars 1933, renouvelé en 2008 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Alberto Fernandez, administrateur, né le 1^{er} avril 1949, nommé en 2006 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Monsieur Gérard Blanc, administrateur, né le 6 mars 1943, nommé en 2007 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Philippe Robardey, Président du Conseil d'administration, exerce la direction générale de la société.

Au-delà des membres du Conseil, Madame Huguette Robardey, qui n'est plus administrateur, a été nommée secrétaire du Conseil.

Le nombre et la nature des autres mandats et fonctions exercés par les administrateurs figurent dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration comprend cinq administrateurs indépendants : Messieurs Michel Grindes, Jacques Riba, Bernard Ziegler, Alberto Fernandez et Gérard Blanc.

Le Conseil d'administration retient la définition du rapport consolidé AFEP-MEDEF, à savoir :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné ne tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur,
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil vis-à-vis de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

1.2 Conditions de préparation des travaux du Conseil – Tenue des réunions du Conseil

Les commissaires aux comptes sont convoqués à la réunion du Conseil d'administration qui arrête les comptes annuels et les comptes semestriels. Ils y participent effectivement.

Les convocations du Conseil d'administration sont faites par le Président du Conseil d'administration, par écrit, dix jours au moins à l'avance, sauf exception. Les réunions se tiennent au siège social.

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement. Par ailleurs, les administrateurs sont destinataires des documents échangés lors des réunions du Comité de direction (4 par an en moyenne, 5 en 2008).

Chaque fois qu'un membre du Conseil en fait la demande, le Président lui communique dans la mesure du possible les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

Avant toute communication financière, les données et documents sont préalablement adressés à tous les administrateurs.

Au cours de chaque réunion du Conseil d'administration, le Président présente, sous forme de documents remis aux administrateurs, les éléments clés et les différents thèmes abordés. Chaque séance permet de suivre ainsi l'activité de l'entreprise, filiale par filiale.

Deux fois par an, pour les comptes semestriels et annuels, le Président présente au Conseil d'administration les projets de documents pour les réunions SFAF de présentation des résultats.

Le Conseil d'administration examine et/ou oriente puis autorise les négociations en matière de variation de périmètre et de croissance externe.

Dans le cadre du renforcement du rôle du Conseil d'administration, depuis fin 2004, il commente les budgets et plans de chaque filiale avant approbation par le Président Directeur Général.

Enfin, le Conseil d'administration examine et autorise les engagements de la société sur des projets nécessitant des financements significatifs, ou les garanties, cautions qui pourraient y être associés.

Au-delà de rencontres régulières entre la direction générale et les administrateurs, le Conseil s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2008. Les membres du Conseil ont témoigné d'une grande assiduité, aucun absentéisme notable n'étant à signaler. Le taux moyen de présence physique effective a été de 94% (aucune participation par des moyens de télécommunications).

Aucune réunion ne s'est tenue en l'absence du Président Directeur Général.

Aucune réunion n'a été provoquée à l'initiative d'administrateurs.

1.3 Sujets débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité

Durant l'exercice 2008, le Conseil d'administration a délibéré notamment sur les sujets ci-dessous :

- l'arrêté des comptes individuels et consolidés annuels et semestriels,
- l'examen des budgets de l'exercice 2008 et des budgets prévisionnels 2009 à 2011,
- la stratégie de l'entreprise (analyse des orientations stratégiques, économiques et financières),
- l'examen des projets de croissance externe et des autres évolutions de périmètre,
- la rémunération du Comité de direction,
- la situation de l'entreprise face à la crise économique et financière,
- la création d'un comité d'audit,
- l'adhésion aux recommandations AFEP-MEDEF.

A la demande du Président Directeur Général, différents membres du Comité de direction, du fait de leur compétence particulière, sont intervenus lors de ces réunions au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour.

1.4 Règlement intérieur du Conseil

Il a été établi un règlement intérieur du Conseil en date du 16 mars 2007 dont l'objet est de rappeler aux membres du Conseil d'administration leurs différents devoirs et de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration.

Le règlement intérieur définit le rôle et la composition du Conseil d'administration et des comités. Il fixe les devoirs des administrateurs de manière générale et également leurs obligations liées à la détention d'informations privilégiées.

Le règlement intérieur prévoit la fréquence des réunions et les moyens mis en œuvre pour y participer.

1.5 Evaluation des travaux du Conseil

Conformément au Code de référence AFEP-MEDEF, le Conseil a été informé qu'il conviendra de mettre en œuvre une procédure d'évaluation du Conseil, de façon régulière, en vue notamment de (i) faire le point sur les modalités de son fonctionnement, (ii) vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et (iii) mesurer la contribution effective de chaque administrateur à ses travaux du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

1.6 Comités spécialisés

Au 31 décembre 2008, deux comités ont été constitués par le Conseil.

- Le Comité des rémunérations

Ce Comité comprend l'ensemble des administrateurs à l'exception de Monsieur Philippe Robardey.

Il analyse une fois par an les rémunérations du Comité de direction.

Il décide de l'évolution de la rémunération fixe du Président-Directeur Général et propose un cadre d'évolution pour les autres membres du Comité de direction.

Son rapport a été remis au Conseil le 10 décembre 2008.

Dans le cadre des recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008, le Conseil a décidé, lors de sa réunion du 12 mars 2009, d'étendre la mission du Comité des rémunérations à l'examen des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

- Le Comité d'audit

Ce Comité a été récemment constitué par le Conseil lors de sa réunion du 18 décembre 2008, afin d'être en conformité avec la nouvelle réglementation.

Il est composé de trois administrateurs, dont deux administrateurs indépendants : MM. Jean-Louis Robardey, Gérard Blanc et Michel Grindes.

Il a pour mission, à compter de l'exercice 2009, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'administration, d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

2. Limitation des pouvoirs du Directeur Général

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général.

3. Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires

3.1 Rémunération des membres du Conseil - Règle de répartition des jetons de présence

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence a été fixé pour SOGECLAIR par le Conseil d'administration du 5 mars 1998 selon les modalités suivantes :

« Les jetons de présence alloués au titre d'un exercice aux membres du conseil d'administration sont fixés par application des règles en matière de déductibilité fiscale et représentent tous les ans globalement 5 % de la rémunération moyenne attribués aux 5 salariés les mieux rémunérés de l'entreprise multipliés par le nombre de membres du conseil arrondis à la centaine d'euros la plus proche. Pour les exercices à venir, l'attribution des jetons au sein du conseil d'administration sera déterminée ainsi : part double pour le président et pour le ou les directeurs généraux administrateurs, part simple pour les autres administrateurs. »

3.2 Rémunération des mandataires - Critères de calcul ou circonstances d'établissement des éléments composant les rémunérations et avantages

En matière de rémunération des mandataires, le Conseil se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008.

La partie variable de la rémunération versée à Monsieur Philippe Robardey en 2007 correspond à l'exercice 2006 ; celle versée en 2008 correspond à 2007. Cette partie variable de la rémunération est calculée sur 2% du RCAI consolidé. L'avantage en nature consenti à Monsieur Philippe Robardey correspond à un véhicule société.

La société s'est, par ailleurs, engagée à verser à Monsieur Philippe Robardey, en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général, sauf en cas d'échec ou de départ volontaire, une indemnité en fonction de sa

rémunération fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat, sous condition de performance du résultat opérationnel de la société.

Monsieur Philippe Robardey n'est pas bénéficiaire d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions attribuées gratuitement ou d'un régime de retraite à prestations définies.

4. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 15 des statuts de la société.

5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Conseil.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET COMPTE-RENDU DES PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES

Responsabilités assignées

La direction générale définit les objectifs en matière de contrôle interne et répartit les responsabilités pour assurer l'évaluation régulière des activités de l'ensemble des sociétés du groupe.

Dans le cadre du contrôle interne, les responsabilités suivantes ont été fixées aux différents organes de direction :

- **Direction Générale groupe**

La Direction Générale est responsable de la mise en place des systèmes de reporting comptables et opérationnels, de leurs structures, du choix d'indicateurs homogènes et de la fixation de délais raisonnables pour la remontée de l'information.

Elle fixe les objectifs du service financier et facilite la mission des auditeurs.

Elle est également responsable du retour d'informations vers les filiales au niveau consolidé lors de réunions trimestrielles.

- **Services financiers**

Ces services sont organisés autour de 2 pôles :

- Comptabilité, contrôle de gestion et trésorerie,
- Consolidation, publication financière, juridique et assurance.

Ces services sont responsables de la collecte des données comptables et opérationnelles des filiales, de leur consolidation en données groupe, de l'interface avec les auditeurs des filiales et du groupe, de l'audit interne et du respect des procédures groupe, et du système de reporting interne et de son évolution.

Ils détectent et analysent les dérives, en informent la Direction Générale groupe et valident avec les filiales les plans d'actions tant correctifs que préventifs.

Ils disposent de l'autorité, des compétences et des outils nécessaires pour mener à bien ces missions de contrôle. Ces services sont responsables de la publication financière du groupe et assurent la coordination dans les domaines du juridique et des assurances.

- **Directions Générales des filiales**

Elles sont responsables de la collecte de l'information des unités opérationnelles, fournissent aux services financiers leurs indicateurs de reporting.

Elles établissent des plans d'actions en cas de risque avéré ou probable de dérive, en informent leurs organes de direction ainsi que la Direction Générale groupe et mettent en œuvre les mesures validées.

Elles assurent, enfin, une information régulière vers leurs unités opérationnelles sur l'évolution des procédures de contrôle groupe, les dérives détectées et les mesures prises.

- **Directions opérationnelles des filiales**

Elles sont responsables de la fiabilité des données comptables et opérationnelles relatives à leur activité et de l'application au plus bas niveau des procédures de contrôle groupe.

A ce titre, elles sont responsables de sélectionner et mettre en œuvre les règles les plus appropriées pour prévenir les erreurs et/ou malveillances, déceler au plus tôt les écarts, limiter leur effet et rendre compte sans délai à leur Direction Générale.

Objectifs poursuivis

Les objectifs fixés au contrôle interne sont de mettre en place des outils et des organisations permettant de garantir la fiabilité des informations financières communiquées, d'identifier les risques et d'en prévenir l'occurrence, de détecter des dysfonctionnements et de sécuriser la valeur des actifs de l'entreprise.

Les principaux risques identifiés sont des risques financiers et commerciaux et sont liés à des problèmes :

- d'estimation initiale et d'exécution des contrats,
- de financement des projets,
- de dépendance commerciale ou technique,
- de sensibilité aux facteurs économiques : taux, change, croissance des marchés.

Face à ces risques, un accent particulier est mis sur les instruments suivants rendus applicables à l'ensemble des filiales.

- Arrêtés comptables trimestriels

Les situations comptables trimestrielles sont arrêtées sous la responsabilité de chaque filiale et comptabilisées suivant des procédures et un plan harmonisés avec le groupe de façon à respecter les obligations légales nationales et faciliter leur présentation au format IFRS.

Ces données font l'objet, pour les sociétés anonyme et les sociétés par actions simplifiées du groupe, d'un examen par les commissaires aux comptes (limité pour le semestre, complet pour l'année), et pour toutes les sociétés d'un contrôle de vraisemblance par les services financiers du groupe (à la réception des situations et à tour de rôle suivant les filiales par un examen sur place).

Elles sont remontées au groupe pour consolidation à J + 20 pour les trimestres impairs (1^{er} et 3^{ème} trimestre) et à J + 30 pour les semestres.

- Tableau de Bord de Reporting opérationnel

Un système de reporting opérationnel et financier visant à disposer d'une vision fréquente et prospective de la performance des diverses unités opérationnelles et filiales du groupe en France et à l'étranger, répond à un processus d'amélioration continue.

Ce système repose sur un Tableau de Bord de Reporting mensuel, déployé sous un format unifié et permettant de disposer à J + 12 j des :

- indicateurs de performance (commerciale, financière, utilisation des ressources),
- projection de l'activité et des résultats à fin d'année,
- commentaires sur les dérives au plan opérationnel et les mesures prises,
- suivi des affaires en termes du respect des coûts à terminaison corrélé à l'avancement de leur exécution.

Les objectifs d'amélioration continue visent à :

- réduire les cycles de production et les risques d'erreurs,
- accroître la visibilité du groupe sur les données des filiales et procurer des capacités d'analyse multi-dimensionnelles (filiales, produits, marchés),
- offrir aux dirigeants des indicateurs personnalisés mieux adaptés à leurs besoins de pilotage.

- Contrôle des affaires

Les risques pris par les filiales sur leurs affaires sont suivis à la fois avant engagement et pendant leur exécution.

- Avant engagement, un outil standardisé d'analyse de la rentabilité, incluant un scénario « dégradé » et comprenant des seuils minimum à respecter, a été inclus au processus de Revue d'Offre et rendu applicable pour toutes les affaires dont l'exécution est susceptible d'affecter significativement le résultat de la filiale.
- De même, avant engagement et pour ces mêmes affaires, un examen détaillé des clauses contractuelles a été rendu obligatoire, incluant la définition des points sur lesquels la filiale n'a pas autorité à négocier.
- En cours d'exécution, toutes les dépenses et les facturations relatives à chaque affaire sont comptabilisées sans délai grâce à un outil informatisé éprouvé depuis plusieurs années et offrant une visibilité en temps réel sur la production, les coûts engagés, le reste à faire et les écarts versus le budget initial.
- Les données issues de cet outil sont directement utilisées pour établir le suivi mensuel des affaires critiques inclus au Tableau de Bord de Reporting.

Limites courantes

Le contrôle interne ne peut éliminer toutes les erreurs, anomalies ou fraudes, notamment celles résultant de collusions ou de dysfonctionnements non identifiés.

Le contrôle interne repose également sur la fiabilité et la pertinence des indicateurs choisis, sur la performance des outils et des méthodes d'élaboration et de consolidation des données et sur les règles d'organisation mises en place à tous les niveaux pour garantir son indépendance.

Il n'a pas encore été à ce jour formalisé au travers d'un manuel de procédures, pas plus que les instruments de contrôle décrits précédemment ne font l'objet d'un audit interne formalisé systématique, préalable à l'intervention de nos commissaires.

Le Président du Conseil d'administration

6.2. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'Article L.225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société SOGECLAIR SA

Robert MOREREAU
10, rue Reyer
31200 TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SOGECLAIR SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Toulouse, le 3 avril 2009

Robert MOREREAU

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

6.3. Ordre du jour et texte des résolutions proposés à l'assemblée générale mixte du 28 mai 2009

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de M. Philippe Robardey,
- Nomination de SARL MOREREAU AUDIT en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination du Cabinet Jean BONNET – CJB AUDIT en qualité de commissaire aux comptes suppléant,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par incorporation de réserves, primes et bénéfices,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression de droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, dans la limite de 10%, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail,
- Modification statutaire - Faculté de nommer un ou plusieurs censeurs,
- Renouvellement du mandat de M. Jean-Louis Robardey en qualité d'administrateur,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Pouvoirs pour les formalités.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Première résolution (ordinaire) - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 2.163 keuros.

Seconde résolution (ordinaire) - Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 1.505.076,93 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 10.965 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Troisième résolution (ordinaire) - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation suivante du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

Origine

- Report à nouveau	3.065.965,20 €
- Bénéfice de l'exercice	1.505.076,93 €

Affectation

- au Report à nouveau	1.106.326,93 €
ainsi porté de 3.065.965,20 € à :	4.172.292,13€
- Aux actionnaires, à titre de distribution de dividendes	398.750,00 €

Soit un dividende de 0,55 € par action

L'Assemblée Générale constate que le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,55 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le paiement des dividendes sera effectué le 9 juin 2009.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2005	290.000 € soit 0,40 € par action	-	-
2006	362.500 € soit 0,50 € par action	-	-
2007	398.750 € soit 0,55 € par action	-	-

Quatrième résolution (ordinaire) - Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (ordinaire) - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de M. Philippe Robardey

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de M. Philippe Robardey, Président-Directeur Général et administrateur, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

Sixième résolution (ordinaire) - Nomination de SARL MOREREAU AUDIT en qualité de commissaire aux comptes titulaire

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, après avoir pris acte de l'expiration du mandat de M. Robert Morereau, commissaire aux comptes titulaire, à l'issue de la présente réunion, nomme aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire SARL MOREREAU AUDIT, 10 rue Reyer – 31200 TOULOUSE, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

SARL MOREREAU AUDIT, qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

Septième résolution (ordinaire) - Nomination du CABINET JEAN BONNET – CJB AUDIT en qualité de commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, après avoir pris acte de l'expiration du mandat de M. Régis Morereau, commissaire aux comptes suppléant, à l'issue de la présente réunion, nomme aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant CABINET JEAN BONNET – CJB AUDIT, 3 allée Van Dyck – 87000 LIMOGES, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le CABINET JEAN BONNET – CJB AUDIT a déclaré accepter ses fonctions.

Huitième résolution (ordinaire) - Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 14 mai 2008.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SOGECLAIR par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-17 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 2.175.000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Neuvième résolution (extraordinaire) - Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1°) - Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

2°) - Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation,

3°) - Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Dixième résolution (extraordinaire) - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1) Délègue au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.
- 2) Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.
- 3) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 4) Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 1.450.000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

- 5) Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
- 6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Onzième résolution (extraordinaire) - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1. Délégué au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1.450.000 euros.

Sur ce montant s'impute le montant nominal global des actions émises en vertu de la douzième résolution et de la treizième résolution.

Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 12.000.000 euros.

Sur ce montant s'impute le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société émises en vertu de la douzième résolution.

4. En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1/ ci-dessus :

a/ décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés prévues par la loi et notamment offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

c/ décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par la présente résolution.

5. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Douzième résolution (extraordinaire) - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L. 225-129-2 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1.450.000 euros, étant précisé qu'en cas d'émission par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, ce montant sera en outre limité à 20 % du capital par an.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la onzième résolution.

En outre, sur ce montant s'impute le montant nominal global des actions émises en vertu de la treizième résolution.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 12.000.000 euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société prévu à la onzième résolution.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises

dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

6. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
7. Décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par la présente résolution.
8. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
9. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution (extraordinaire) - Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée.

Le montant nominal de l'augmentation de capital résultant ou pouvant résulter de l'émission ainsi réalisée s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la douzième résolution.

4. Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.

Quatorzième résolution (extraordinaire) - Délégation de compétence à donner de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1/ Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
- 2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation.
- 3/ Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation.
- 4/ *Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation), ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.*
- 5/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Quinzième résolution (extraordinaire) - Création de la fonction de censeur – Modification corrélative des statuts

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de donner la faculté au Conseil d'Administration d'instituer un collège de censeurs et de compléter en conséquence les statuts de la société par un article 13 bis rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 13 bis – Censeurs

Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisies parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Le nombre des censeurs ne peut excéder trois.

La durée de leurs fonctions est de six ans. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenus dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision du conseil d'administration.

Les censeurs assistent aux séances du conseil d'administration avec voix consultative. Leur droit d'information et de communication est identique à celui des membres du conseil d'administration.

Ils peuvent recevoir une rémunération prélevée sur le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

Les censeurs sont chargés de veiller à l'application des statuts. Ils peuvent émettre un avis sur tout point figurant à l'ordre du jour du conseil et demander à son Président que leurs observations soient portées à la connaissance de l'assemblée générale lorsqu'ils le jugent à propos. »

Seizième résolution (ordinaire) - Renouvellement du mandat de M. Jean-Louis Robardey en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat de M. Jean-Louis Robardey est arrivé à expiration le 28 mars 2009, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Dix-septième résolution (ordinaire) – Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'Administration, nomme en qualité d'administrateur, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, M. Henri-Paul Brochet, né le 12 septembre 1945 à Limoges, demeurant 132 chemin Saint-Pierre – 31170 Tournefeuille.

Dix-huitième résolution (ordinaire) - Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

7. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

7.1. Responsable du document de référence

Monsieur Philippe ROBARDEY, Président et Directeur Général

7.2. Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, figurant en page 29, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, M. Robert MOREREAU et EXCO FIDUCIAIRE SUD OUEST, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Fait à Blagnac, le 23 avril 2009

Philippe ROBARDEY
Président et Directeur Général

7.3. Responsables du contrôle des comptes

Co-Commissaire aux Comptes Titulaire

Monsieur Robert MOREREAU

10 rue Reyer

31200 TOULOUSE

Nommé par l'Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement du 13 mai 1997 en remplacement de son prédécesseur, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997 avec mission, en accord avec le Commissaire aux Comptes démissionnaire, d'établir les rapports au titre de l'exercice 1996.

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 1998 pour une période de 6 exercices ; expiration pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2004 pour une période 5 exercices, expiration pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Co-Commissaire aux comptes titulaire

EXCO FIDUCIAIRE SUD OUEST représentée par Monsieur Jean-Marie FERRANDO

2 rue des Feuillants

31000 TOULOUSE

Désigné par l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2004, en remplacement de Monsieur Dominique LEDOUBLE pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

Co-Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Régis MOREREAU

10 rue Reyer

31200 TOULOUSE

Désigné par l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 1998, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2003 et tenue dans l'année 2004.

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2004 pour une période de 5 exercices, expiration pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Co-Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Christian DUBOSC

2 rue des Feuillants

31000 TOULOUSE

Désigné par l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2004, en remplacement de Monsieur Olivier VILLEMEUR pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

7.4. Tableau des honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

	Cabinet Morereau				EXCO fiduciaire du Sud Ouest				Cabinet Rosenkrantz			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
* Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	22 252	26 514	28.9%	31.6%	22 252	26 394	43.4%	44.2%			0.0%	0.0%
- Filiales intégrées globalement	54 825	57 463	71.1%	68.4%	29 025	33 372	56.6%	55.8%	14 000	31 850	100.0%	100.0%
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
- Emetteur			0.0%	0.0%			0.0%	0.0%			0.0%	0.0%
- Filiales intégrées globalement			0.0%	0.0%			0.0%	0.0%			0.0%	0.0%
Sous-total	77 077	83 978			51 277	59 766			14 000	31 850		
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
* Juridique, fiscal, social			0.0%	0.0%			0.0%	0.0%			0.0%	0.0%
* Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)			0.0%	0.0%			0.0%	0.0%			0.0%	0.0%
Sous-total	0	0			0	0			0	0		
TOTAL	77 077	83 978			51 277	59 766			14 000	31 850		

7.5. Responsables du contrôle des comptes ayant procédé à la vérification des comptes annuels présentés dans le document de référence

Nom et prénom	Date de renouvellement ou de première nomination	Expiration du mandat avec l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le :
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire Robert MOREREAU 10 rue Reyer – 31200 TOULOUSE	Assemblée Générale du 7 juin 2004	31 décembre 2008
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire EXCO FIDUCIAIRE SUD OUEST représentée par Jean-Marie FERRANDO 2 rue des Feuillants – 31000 TOULOUSE	Assemblée Générale du 7 juin 2004	31 décembre 2009

7.6. Responsables de l'information financière

Monsieur Philippe ROBARDEY, Président et Directeur Général
Monsieur Marc DAROLLES, Directeur Général Adjoint

8. AUTRES DOCUMENTS

Les documents suivants sont intégrés au document de référence pour bénéficier des dispenses de publications séparées prévues par le règlement général de l'AMF.

8.1. Informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois

Ces informations figurent au chapitre 2, page 21 du présent document de référence.

8.2. Rapport financier annuel

8.2.1. Comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2008 figurent au chapitre 5, page 76 du présent document de référence.

8.2.2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2008 figurent au chapitre 5, page 56 du présent document de référence.

8.2.3. Rapport de gestion de l'article 222-3-3° du règlement général de l'AMF

7. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, du résultat et de la situation financière de la société et de celles du groupe qu'elle consolide, ainsi qu'une description de ses principaux risques et incertitudes
Ces informations figurent au chapitre 4, page 29 du présent document de référence.

8. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
Ces informations figurent au chapitre 4 page 50 du présent document de référence.

9. Informations relatives au bilan du fonctionnement du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice
Ces informations figurent au chapitre 4, page 55 du présent document de référence.

10. Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel
Ces informations figurent au chapitre 7, page 113 du présent document de référence.

8.2.4. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés

Ces informations figurent au chapitre 5, pages 91 et 74 du présent document de référence.

8.3. Montant des honoraires versés à chacun des commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux

Ces informations figurent au chapitre 7, page 115 du présent document de référence.